

Conseil du Centre

79^e session, Turin, 27-28 octobre 2016

CC 79/3/1

POUR INFORMATION

TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**États financiers et rapport du commissaire aux comptes
pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport financier sur les comptes de 2015	1
Approbation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015	8
Rapport de l'auditeur indépendant	9
États financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.....	11
État I. État de la situation financière au 31 décembre.....	11
État II. État de la performance financière pour l'exercice terminé le 31 décembre	12
État III. État des variations de l'actif net pour l'exercice terminé le 31 décembre	13
État IV. État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre	14
État V. État de comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015	15
Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015	17
Rapport au Conseil de l'auditeur indépendant sur l'audit des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.....	41

Rapport financier sur les comptes de 2015

Introduction

Les présents états financiers sont établis conformément à l'article 14 du Règlement financier du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail («le Centre») et soumis au Conseil conformément à l'article 17 dudit règlement. Le rapport du commissaire aux comptes sur la vérification des états financiers du Centre pour l'exercice 2015 et l'opinion du commissaire sur les états financiers sont quant à eux soumis au Conseil du Centre conformément à l'article 27 du Règlement financier.

Les états financiers de l'exercice 2015 ont été dressés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les états financiers dressés conformément aux normes IPSAS inscrivent les contributions volontaires aux opérations générales en tant que produits pour l'exercice auquel ces contributions se rapportent, les contributions liées à des activités de formation et assorties de conditions étant inscrites en tant que produits quand les services sont fournis au bailleur de fonds. Les dépenses sont comptabilisées quand les biens ou services sont reçus ou fournis, plutôt que quand elles sont payées. Le passif lié aux avantages du personnel (congés cumulés, frais de voyage et de transport relatifs au rapatriement) est inscrit à l'exercice au cours duquel le membre du personnel concerné gagne cet avantage plutôt que quand ces frais sont payés. Le passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service est inscrit aux états financiers consolidés de l'Organisation internationale du travail (OIT).

L'application des normes IPSAS n'a pas d'impact sur la préparation du budget, qui est toujours présenté sur une base de comptabilité d'exercice. La base et l'objet du budget et des états financiers différant, un rapprochement entre le budget et l'état de la performance financière selon les normes IPSAS et des flux de trésorerie sont présentés à la note 15 aux présents états financiers.

L'OIT est l'entité de contrôle du Centre. Le Centre a été créé en 1964 par le Conseil d'administration du Bureau International du Travail (BIT) et le gouvernement de l'Italie. Le Centre a un Conseil présidé par le Directeur général du BIT. Le Conseil du Centre est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil d'administration du BIT. En tant qu'entité contrôlée par l'OIT, les états financiers du Centre pour l'exercice 2015 seront consolidés avec ceux de l'OIT.

Le Centre gère cinq fonds:

- 1) le Fonds de fonctionnement est le principal fonds d'opération du Centre pour les activités de formation;
- 2) le Fonds de roulement a été créé conformément au Règlement financier pour financer temporairement les dépenses, dans l'attente de recevoir les contributions volontaires faisant l'objet d'une promesse ferme et d'autres produits à recevoir en vertu d'accords signés. Son objectif a été fixé à 2 millions d'euros;
- 3) le Fonds pour l'amélioration du campus a été établi par le Directeur du Centre pour accueillir les fonds destinés spécifiquement à la rénovation du campus;
- 4) le Fonds fiduciaire italien a été instauré pour recevoir les fonds versés par le gouvernement italien pour des activités de formation;
- 5) le Fonds d'innovation a été créé en 2011 pour promouvoir l'innovation en matière d'outils d'apprentissage et de partage de connaissances, le développement d'activités de formation en réponse aux nouvelles politiques de l'OIT et l'intégration des pratiques d'excellence dans les activités d'apprentissage et de formation du Centre.

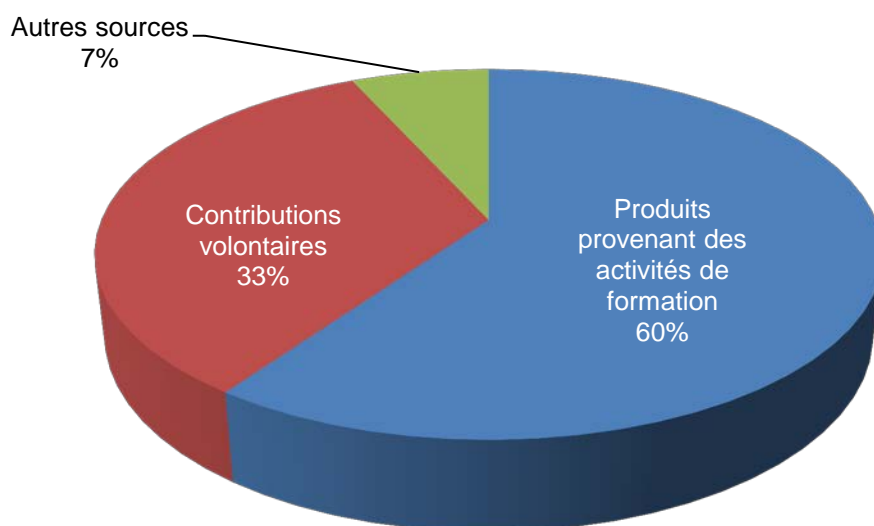
Résultats financiers pour 2015

Avec un montant total de produits supérieur de 9,8 pour cent par rapport aux résultats de 2014, l'année a été positive pour le Centre. Le déficit, calculé conformément aux normes IPSAS, était de 10 000 euros. Les résultats financiers pour 2015 sont les suivants:

Aperçu général (en milliers d'euros)

	2015	2014
Total produits	39 791	36 242
Total dépenses	39 801	36 170
Excédent (déficit) net	(10)	72
Actif net	18 116	18 126

Produits totaux par source

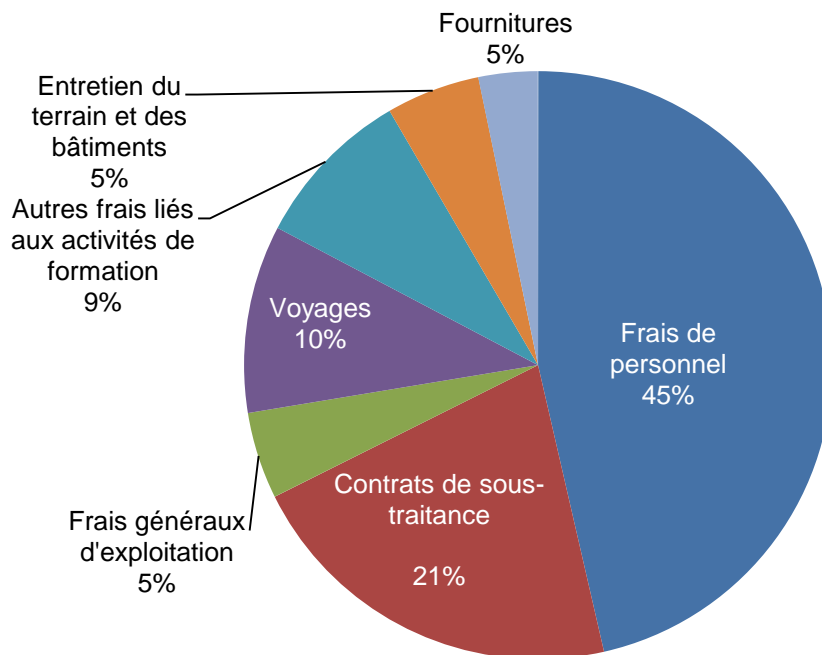


Les deux principales sources de produits, qui représentent ensemble 93 pour cent des produits totaux (2014: 95 pour cent), sont les contributions volontaires et les produits provenant des activités de formation. Par rapport à 2014, les produits totaux ont augmenté de 9,8 pour cent en raison:

- d'une augmentation de 4,5 millions d'euros, soit 104 pour cent, des produits provenant des activités de formation financées par le budget ordinaire de l'OIT pour la coopération technique. En 2015, ces activités ont représenté 37 pour cent du total des produits provenant des activités de formation, pour environ 30 pour cent en 2014. Le chiffre total de participants aux activités de formation du Centre en 2015 s'est élevé à 12 496, pour 10 921 en 2014, soit une progression de 1 575 participants ou 14,4 pour cent;
- de l'impact significatif de la répartition des activités par type de formation sur le total des produits provenant des activités de formation. En 2015, on a enregistré une progression importante de 10 pour cent du nombre de jours-participant sur le campus (32 392 jours-participant en 2015 pour 29 337 en 2014) et une augmentation de 5 pour cent des activités «mixtes-C» – formation à distance et phase résidentielle sur le campus (25 650 en 2015 pour 24 464 en 2014);

- en dépit d'une légère augmentation d'à peine 1,4 pour cent du nombre de jours-participant sur le terrain (21 262 en 2015 contre 20 964 en 2014) et 0,6 pour cent pour les activités de formation «mixtes-F» (formation à distance et phase résidentielle sur le terrain) (4 011 jours-participant en 2015 pour 3 987 en 2014), le Centre a vu le nombre de jours-participant progresser de 83 pour cent pour la formation à distance (18 749 jours-participant en 2015 pour 10 226 en 2014);
- d'une diminution de 1,36 million d'euros des contributions volontaires, essentiellement due aux contributions volontaires de 1,7 million d'euros reçues en 2014 pour la rénovation du pavillon Europe. Pour contrebalancer cette baisse, la contribution volontaire de l'OIT a généré 722 000 euros de financement additionnel suite aux gains de change réalisés lors de la conversion;
- d'une augmentation de près d'un million d'euros des autres produits, due essentiellement à une progression significative des produits provenant des publications (540 000 euros) et d'autres produits divers provenant de différentes sources (402 000 euros).

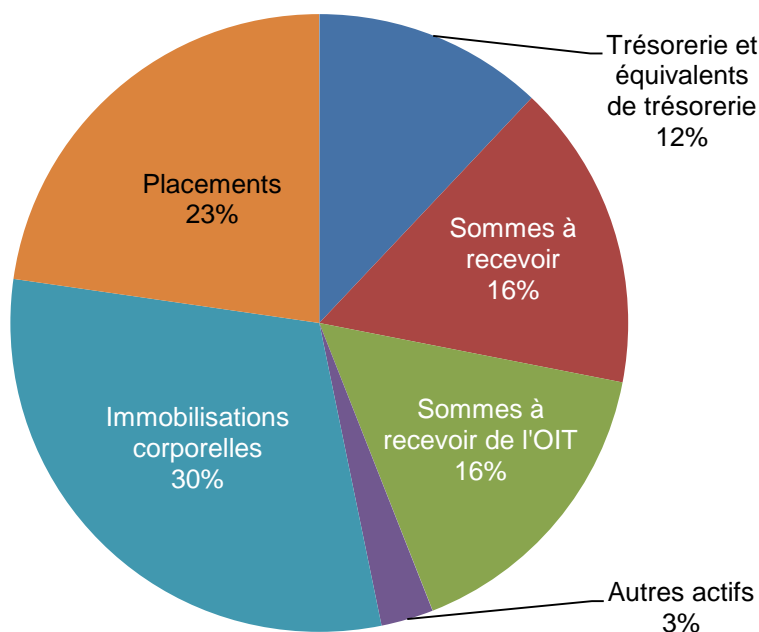
Dépenses totales par source



Les grandes catégories de dépenses sont les frais de personnel (18 millions d'euros), les contrats de sous-traitance (8,2 millions), les frais de voyage (4 millions) et les autres frais liés aux activités de formation (3,4 millions). L'augmentation des dépenses totales est essentiellement due à la progression du volume des activités de formation concernant les contrats de sous-traitance (1,4 million d'euros), les frais de voyage (741 000 euros) et les autres frais (400 000 euros). Les frais de personnel ont eux aussi augmenté (528 000 euros).

Résultat d'exploitation: le déficit de produits net par rapport aux dépenses en 2015, calculé conformément aux normes IPSAS, s'élevait à 10 000 euros, pour 72 000 euros d'excédent net en 2014.

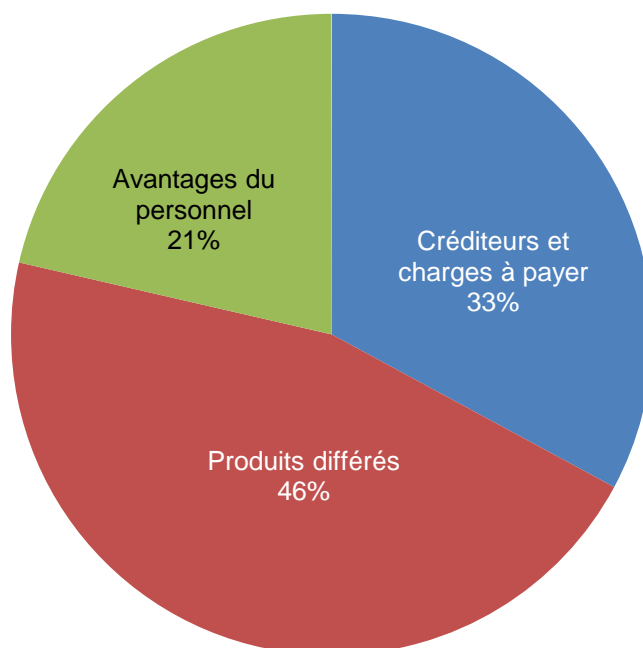
Actif: au 31 décembre 2015, le montant total de l'actif s'élevait à 30 millions d'euros (pour 30,5 millions au 31 décembre 2014).



Les principaux éléments d'actif au 31 décembre 2015 sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie (3,6 millions d'euros), les placements (6,8 million d'euros), les sommes à recevoir (9,6 million d'euros, dont 4,8 millions à recevoir de l'OIT) et les biens et les immobilisations corporelles (9,1 million d'euros). Globalement, l'actif du Centre a diminué de 500 000 euros en raison :

- d'une diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que des placements, de 1,8 million d'euros en raison de l'investissement du Centre dans des immobilisations corporelles et incorporelles d'une valeur de 513 000 euros et d'une diminution de 1,3 million des fonds détenus au nom des bailleurs de fonds aux fins des activités de formation;
- d'une diminution de 425 000 euros des contributions à recevoir en raison de la contribution de 375 000 euros reçue de la *Compagnia di San Paolo* en 2014;
- d'une augmentation de 2,5 millions d'euros des sommes à recevoir de l'OIT, dont une grande partie était encore due en fin d'année en raison d'une progression des activités de formation financées par l'OIT;
- d'une diminution générale des immobilisations corporelles en raison de l'année complète d'amortissement du coût de réaménagement de 3 165 millions d'euros du pavillon Europe en 2014.

Passif: au 31 décembre 2015, le montant total du passif s'élevait à 11,9 millions d'euros (contre 12,3 millions au 31 décembre 2014).



Le passif total a diminué de 500 000 euros par rapport à l'année précédente sous l'effet des facteurs suivants:

- le plus important élément de passif, représentant 5,4 millions d'euros, ou 46 pour cent du passif total, correspond aux produits différés. Il s'agit de fonds avancés par différents bailleurs de fonds et sponsors aux fins de projets de formation spécifiques (2,8 millions d'euros) et de fonds à recevoir sur la base d'accords signés avec les participants aux formations et les organisations qui les parrainent relatifs à des activités de formation futures et services de conseil soumis à des conditions liées à la performance spécifique (2,6 millions d'euros). En dépit d'une progression des activités en 2015, les avances reçues au titre d'accords signés ont reculé de 1,3 million d'euros ;
- Les créiteurs et charges à payer ont augmenté de 857 000 d'euros parallèlement à la progression des activités de formation en 2015.

Actif net: à la fin de l'année 2015, l'actif net était resté stable par rapport à 2014. Le tableau suivant illustre les mouvements à l'intérieur de chaque fonds pendant l'année:

(en milliers d'euros)

	Fonds de roulement	Fonds de fonctionnement	Fonds pour l'amélioration du campus	Fonds fiduciaire italien	Actif net
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	1 935	13 508	608	2 075	18 126
Excédent (déficit) net de 2015	–	201	(111)	(100)	(10)
Transferts vers (de)	65	(1 015)	950	–	–
Solde au 31 décembre 2015	2 000	12 694	1 447	1 975	18 116

Les mouvements entre le Fonds de fonctionnement et le Fonds pour l'amélioration du campus d'une part, et entre le Fonds de fonctionnement et le Fonds de roulement d'autre part englobent le transfert de 950 000 euros et 65 000 euros, respectivement, conformément au budget approuvé pour 2015. Le transfert d'un montant de 75 000

euros vers le Fonds de roulement avait été approuvé initialement, mais il n'a pas été nécessaire de transférer l'intégralité de ce montant pour que le solde atteigne le niveau souhaité de 2 millions d'euros.

Budget ordinaire

À sa 77^e session (octobre 2014), le Conseil du Centre a approuvé pour l'exercice 2015 un budget des dépenses s'élevant à 39 051 millions d'euros et un budget des produits s'élevant à 39 365 millions d'euros.

Les résultats budgétaires globaux pour l'exercice 2015 sont résumés dans l'état V, le détail des contributions volontaires versées par les bailleurs de fonds figurant à la note 11. Les produits réels pour 2015 se sont élevés à 40,6 millions d'euros. Les dépenses de personnel engagées en 2015 au titre du chapitre III du budget se sont élevées à 18 millions d'euros. Les dépenses fixes engagées au titre du chapitre IV se sont élevées à 6,5 millions d'euros. Les dépenses variables engagées au titre du chapitre V se sont élevées à 14,5 millions d'euros. Par conséquent, l'excédent de produits par rapport aux dépenses pour l'exercice 2015 s'est établi à 1 387 million d'euros après prélèvement d'une provision pour créances douteuses et pertes de change réalisées.

Différences significatives entre le budget 2015 et les montants réels tels que présentés à l'état V

(en milliers d'euros)

Ligne de l'état V			Budget 2015	Montant réel 2015	Diff.	Diff. %
Chap.	Ligne					
I	10	Organisation internationale du Travail	3 034	3 712	678	22,3
II	20	Produits provenant des activités de formation	24 200	25 387	1 187	4,9
II	21	Produits provenant des publications	1 500	1 311	(189)	(12,6)
II	22	Autres produits	1 200	1 339	139	11,6
II	23	Utilisation de l'excédent	1 331	748	(583)	(43,8)
IV	41	Infrastructures	1 920	2 064	144	7,5
IV	43	Frais généraux d'exploitation	920	690	(230)	(25,0)
IV	45	Gouvernance	393	217	(176)	(44,8)
IV	46	Technologies de l'information	1 479	1 815	336	22,7
V	50-57	Total dépenses variables	14 850	14 458	(392)	(2,6)
	58	Variation de la provision pour créances douteuses	–	163	163	100,0
	61	Perte de change et réévaluation, nette	–	175	175	100,0

Explications des différences significatives

Les différences positives sont le résultat de produits provenant des activités de formation plus élevés que prévu dans le budget; d'une contribution volontaire du gouvernement portugais et de gains de change importants sur la contribution volontaire de l'OIT, tout en assurant une gestion rigoureuse des dépenses totales d'exploitation qui sont restées inférieures au budget. Ci-dessous figurent des explications plus détaillées des différences pour certaines lignes budgétaires de l'exercice:

- **Contribution volontaire de l'OIT:** en raison de la différence de taux de change entre le moment de l'établissement du budget (0,736 euro/1 dollar des États-Unis) et la conversion de ces fonds en euros (0,90 euro/1 dollar des États-Unis), la

contribution versée en dollars des États-Unis par l'OIT est supérieure de 678 000 euros au montant inscrit au budget ;

- **Produits provenant des activités de formation:** les produits réels pour 2015 ont dépassé le budget approuvé de 1 187 million d'euros, soit 4,9 pour cent. Cela peut s'expliquer par les produits nettement supérieurs aux projections provenant des activités de formation financées par le budget ordinaire de l'OIT pour la coopération technique et les ressources extrabudgétaires, ainsi que par la progression générale des jours-participant de l'ordre de 14,7 pour cent en 2015 par rapport à 2014 ;
- **Produits provenant des publications:** la différence enregistrée en 2015 est due à la demande de publications moins importante qu'escompté. Le montant total des produits provenant des publications est passé de 771 000 euros en 2014 à 1 311 million en 2015. Le montant inscrit au budget étant basé sur la performance passée au cours d'une deuxième année du cycle budgétaire biennal de l'OIT, les chiffres réels étaient encore inférieurs au budget de 12,6 pour cent ;
- **Autres produits:** la différence de 139 000 euros, ou 11,6 pour cent, enregistrée en 2015 peut s'expliquer principalement par la hausse des produits générés par les activités socioculturelles, le recouvrement des dépenses communes avec les autres agences présentes sur le campus ainsi que des produits divers liés à une révision générale des comptes d'attente du Centre en 2015;
- **Utilisation de l'excédent:** le budget prévoyait qu'un montant significatif provenant des excédents passés serait dépensé en 2015. La différence de 583 000 euros, ou 43,8 pour cent, est due au financement d'activités par d'autres fonds. La note 15 donne de plus amples informations sur les soldes des fonds disponibles au 31 décembre 2015 ;
- **Infrastructures:** le montant réel est supérieur au budget de 144 000 euros, soit 7,5 pour cent. Cette hausse est le résultat de travaux d'entretien additionnels exécutés pendant l'année et rendus possibles par des économies dans d'autres domaines. Parmi les projets réalisés en 2015 figurent la rénovation du bar Valentino, l'installation de dispositifs d'extinction d'incendie dans le centre de données ainsi que les travaux de peinture et de mise à niveau des infrastructures hôtelières et des salles de classe ;
- **Frais généraux d'exploitation:** la différence de 230 000 euros, soit 25 pour cent, est globalement imputable à des frais moins élevés que prévus pour les services de fret et de courrier, les déménagements internes, la reproduction en interne et les fournitures ainsi que les frais bancaires ;
- **Gouvernance:** la différence de 176 000 euros, soit 44,8 pour cent, est liée aux services d'audit interne et services juridiques proposés au Centre par l'OIT à titre gracieux durant l'année ;
- **Technologies de l'information:** la différence de 336 000 euros, soit 22,7 pour cent, résulte des dépenses supplémentaires consécutives à l'achat de matériels de traitement de l'information au profit des activités de formation et des membres du personnel; et
- **Total des dépenses variables:** la différence de 392 000 euros, soit 2,6 pour cent, est due en partie aux changements dans la distribution des activités par type de formation par rapport à 2014. Avec la hausse des activités «mixtes-C» et «mixtes-F» et de l'apprentissage à distance, les frais variables ont diminué en pourcentage des produits totaux provenant des activités de formation.

Versements à titre gracieux

Trois versements à titre gracieux ont été effectués en 2015, pour un total de 78 950 euros.

Approbation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

Les états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction qui les a préparés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail. Ils présentent certains montants qui reposent sur les meilleures estimations et le jugement de la Direction.

Les procédures comptables et systèmes associés de contrôle interne, établis par la Direction, offrent l'assurance raisonnable que les actifs sont préservés, que les livres comptables reflètent adéquatement toutes les transactions et que, dans l'ensemble, les politiques et méthodes sont appliquées selon une séparation appropriée des tâches.

La gouvernance financière du Centre prévoit que les systèmes financiers et les contrôles internes sont examinés par le Bureau de l'audit interne et du contrôle de l'Organisation internationale du Travail, par l'auditeur externe, ainsi que par le Conseil. L'auditeur externe soumet aussi son opinion sur les états financiers, qui figure dans la section ci-après.

Conformément à l'article 17.2 du Règlement financier, les états financiers numérotés de I à V et les notes qui les accompagnent sont approuvés et soumis ci-après au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.



Yanguo Liu
Directeur
17 mars 2016



Christine Boulanger
Trésorière et cheffe des Services financiers
17 mars 2016

Point appelant une décision

Le Conseil est invité à approuver les états financiers tels qu'ils sont présentés, conformément à l'article 17.2 du Règlement financier.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, et l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, l'état des flux de trésorerie et l'état de comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables internationales du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

.../2

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de la comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences du *Règlement financier* du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables internationales du secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations législatives du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.

En vertu de l'article 27 du *Règlement financier* du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, j'ai également soumis au Conseil un rapport détaillé sur mon audit des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.

Le vérificateur général du Canada,



Michael Ferguson, CPA, CA
FCA (Nouveau-Brunswick)

Le 17 mars 2016
Ottawa, Canada

États financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

Centre international de formation de l'OIT

État de la situation financière au 31 décembre (en milliers d'euros)

	Note	2015	2014
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	3 604	12 225
Placements	4	6 811	–
Sommes à recevoir	5	4 345	4 465
Contributions à recevoir	6	100	525
Sommes à recevoir de l'OIT		4 781	2 321
Autres actifs à court terme		536	542
		20 177	20 078
Actif à long terme			
Sommes à recevoir	5	364	523
Immobilisations corporelles	8	9 142	9 637
Immobilisations incorporelles		287	227
		9 793	10 387
Total actif		29 970	30 465
Passif			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer		3 898	3 041
Produits différés	9	5 055	6 282
Avantages du personnel	10	226	231
		9 179	9 554
Passif à long terme			
Produits différés	9	364	523
Avantages du personnel	10	2 311	2 262
		2 675	2 785
Total passif		11 854	12 339
Actif net			
Fonds de roulement		2 000	1 935
Total solde cumulé des autres fonds		16 116	16 191
Total actif net	16	18 116	18 126
Total passif et actif net		29 970	30 465

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT**État de la performance financière pour l'exercice terminé le 31 décembre**

(en milliers d'euros)

	Note	2015	2014
Produits			
Activités de formation		23 787	19 643
Contributions volontaires	11	13 312	14 676
Autres produits	13	2 567	1 624
Gain de change et réévaluation, net		42	209
Intérêts		83	90
Total produits		39 791	36 242
Dépenses			
Frais de personnel		17 988	17 460
Contrats de sous-traitance		8 226	6 828
Frais généraux d'exploitation		1 850	1 866
Frais de voyage		4 002	3 261
Autres frais liés aux activités de formation		3 443	2 982
Entretien du terrain et des bâtiments		1 996	1 920
Fournitures		1 264	1 048
Amortissement		994	760
Frais bancaires		38	45
Total dépenses		39 801	36 170
Excédent (déficit) net		(10)	72

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

État des variations de l'actif net pour l'exercice terminé le 31 décembre

(en milliers d'euros)

	Fonds de roulement	Fonds de fonctionnement	Fonds pour l'amélioration du campus	Fonds fiduciaire italien	Total solde cumulé des autres fonds	Actif net
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	1 929	12 002	1 205	2 918	16 125	18 054
Excédent (déficit) net de 2014	6	928	(19)	(843)	66	72
Transferts vers (/de) ¹	–	578	(578)	–	–	–
Solde au 31 décembre 2014	1 935	13 508	608	2 075	16 191	18 126
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	1 935	13 508	608	2 075	16 191	18 126
Excédent (déficit) net de 2015	–	201	(111)	(100)	(10)	(10)
Transferts vers (/de) ²	65	(1 015)	950	–	(65)	–
Solde au 31 décembre 2015	2 000	12 694	1 447	1 975	16 116	18 116

^{/1} Transfert de 200 euros du Fonds de fonctionnement au Fonds pour l'amélioration du campus approuvé par le Conseil en 2014.

^{/2} Transfert de 950 euros du Fonds de fonctionnement au Fonds pour l'amélioration du campus approuvé par le Conseil en 2015. Transfert de 65 euros du Fonds de fonctionnement au Fonds de roulement, soit un montant inférieur aux 75 euros approuvés par le Conseil en 2015 afin de porter le solde total du Fonds de roulement à 2 000 euros, conformément au Règlement financier.

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre

(en milliers d'euros)

	2015	2014
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent (déficit) net pour la période	(10)	72
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	52	45
Postes sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement	994	760
Diminution des sommes à recevoir	279	876
Diminution des contributions à recevoir	425	144
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir de l'OIT	(2 460)	2 471
(Augmentation) diminution des autres actifs à court terme	6	(33)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	811	(548)
Diminution des produits différés	(1 386)	(2 708)
Augmentation (diminution) des avantages du personnel	44	(8)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation ^{/1}	(1 245)	1 071
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(513)	(3 165)
Acquisitions de placements à court terme	(9 311)	-
Produits issus de la cession des placements à court terme	2 500	-
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(7 324)	(3 165)
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(52)	(45)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(8 621)	(2 139)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de période	12 225	14 364
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de période	3 604	12 225

^{/1} Les 20 euros perçus en intérêts apparaissent sous «Excédent (déficit) net pour la période» dans les flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation (2014: 94 euros).

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT
État de comparaison du budget et des montants réels
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (en milliers d'euros)

Chapitre	Poste	Titre	Budget approuvé 2015	Montant réel 2015	Différence ^{/2}
PRODUITS					
I	Contributions volontaires				
	10	Organisation internationale du Travail	3 034	3 712	678
	11	Gouvernement italien	7 850	7 850	–
	13	Région Piémont	–	–	–
	14	Gouvernement portugais	250	250	–
	–	Ville de Turin	–	–	–
	Total contributions volontaires (chapitre I)		11 134	11 812	678
II	Produits gagnés				
	20	Produits provenant des activités de formation	24 200	25 387	1 187
	21	Produits provenant des publications	1 500	1 311	(189)
	22	Autres produits	1 200	1 339	139
	Total produits gagnés		26 900	28 037	1 137
	23	Utilisation de l'excédent	1 331	748	(583)
	Total chapitre II		28 231	28 785	554
	TOTAL PRODUITS BUDGÉTAIRES		39 365	40 597	1 232
DÉPENSES					
III	Dépenses du personnel				
	30	Personnel inscrit au budget ordinaire	15 291	15 360	69
	31	Personnel sur projet	2 550	2 602	52
	Total dépenses de personnel (chapitre III)		17 841	17 962	121
IV	Dépenses non liées au personnel				
	<u>Dépenses fixes</u>				
	40	Consultants	458	454	(4)
	41	Infrastructures	1 920	2 064	144
	42	Sécurité	400	384	(16)
	43	Frais généraux d'exploitation	920	690	(230)
	44	Missions et représentation	250	217	(33)
	45	Gouvernance	393	217	(176)
	46	Technologies de l'information	1 479	1 815	336
	47	Amortissement des immobilisations	540	611	71
	Total dépenses fixes (chapitre IV)		6 360	6 452	92
V	<u>Dépenses variables</u>				
	50	Collaborateurs extérieurs	4 650	5 812	1 162
	51	Missions	650	753	103
	52	Coûts liés aux participants	6 600	5 967	(633)
	53	Ressources bibliothéconomiques et didactiques	550	482	(68)
	54	Enseignement extra-muros	1 100	428	(672)
	55	Autres frais variables	150	190	40
	56	Coûts liés aux produits provenant des publications	950	737	(213)
	57	Autres frais liés aux autres produits	200	89	(111)
	Total dépenses variables (chapitre V)		14 850	14 458	(392)
	TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION		39 051	38 872	(179)
	EXCÉDENT BUDGÉTAIRE^{/1}		314	1 725	1 411
	Autres postes				
	58	Variation de la provision pour créances douteuses	–	(163)	(163)
	61	Perte de change et réévaluation, nette	–	(175)	(175)
	TOTAL AUTRES POSTES		–	(338)	(338)
	EXCÉDENT BUDGÉTAIRE NET^{/1}		314	1 387	1 073

^{/1} Conformément à l'article 7.4 du Règlement financier.

^{/2} La différence entre les montants inscrits au budget et les montants réels est expliquée dans le rapport financier sur les comptes de 2015.

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)

Note 1 – Objectifs et activités

Le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail («le Centre»), guidé par les principes inscrits dans le préambule de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et dans la Déclaration de Philadelphie, a pour mission la formation au service du développement économique et social dans le respect et par la promotion des normes internationales du travail. Ses activités de formation, élaborées dans le cadre de la coopération technique de l'OIT, du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

L'OIT est l'entité de contrôle du Centre. Le Centre a été créé en 1964 par le Conseil d'administration du BIT et le gouvernement de l'Italie. Le Centre a un Conseil présidé par le Directeur général du BIT. Le Conseil du Centre est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil d'administration du BIT. Le Conseil du Centre se réunit deux fois par année. Les membres du Conseil ne sont pas rémunérés par le Centre pour leurs services. Lors de sa réunion en octobre, le Centre adopte son budget conformément au Règlement financier du Centre, sur recommandation des membres du Conseil. Aux termes de l'article 17 du Règlement financier du Centre, les membres du Conseil, sur délégation du Conseil, adoptent les états financiers au mois de mai.

Le siège du Centre est à Turin, en Italie. Conformément à l'accord complémentaire relatif aux privilèges et immunités du Centre conclu avec le gouvernement italien, le Centre est exempté de la plupart des taxes et droits de douane imposés par le gouvernement italien.

Le Centre est financé principalement par les contributions du budget ordinaire de l'OIT et du gouvernement de l'Italie ainsi que les produits gagnés des services de formation qu'il fournit.

Aux termes du Statut du Centre tel qu'adopté par le Conseil d'administration du BIT, les fonds et avoirs du Centre sont comptabilisés séparément des avoirs de l'OIT (article VI, paragraphe 6). Les comptes du Centre, qui sont établis annuellement, sont vérifiés par le commissaire aux comptes de l'OIT. Au cas où le Centre serait dissous, le Conseil d'administration du BIT a le pouvoir, en vertu du Statut (article XI), de disposer des avoirs et du solde des fonds du Centre. L'OIT étant l'entité qui contrôle le Centre, les états financiers du Centre sont consolidés avec ceux de l'OIT.

Note 2 – Méthodes comptables

Base de préparation et présentation

Les états financiers du Centre ont été établis selon la méthode de comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), et respectent toutes les normes en vigueur au 31 décembre 2015.

L'exercice financier du Centre aux fins budgétaires est l'année civile, et ses états financiers sont préparés chaque année.

Sauf indication contraire, les montants cités dans les états financiers ci-après sont exprimés en milliers d'euros, sauf sur avis contraire.

Principales méthodes comptables

Conversion des devises étrangères

Les transactions effectuées pendant l'exercice dans des monnaies autre que l'euro sont converties en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies à la date de chaque transaction, qui correspond approximativement au taux effectif du marché à cette même date.

Les soldes des éléments d'actif et de passif monétaires maintenus dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies applicable à la date de clôture, qui correspond approximativement au taux effectif du marché. Les différences de taux de change résultant du règlement d'éléments monétaires et de gains ou pertes non réalisés résultant de la réévaluation des éléments d'actif et de passif monétaires sont présentés comme des gains (ou pertes) et réévaluation, net dans l'état de la performance financière.

Les soldes des éléments d'actif et de passif non monétaires comptabilisés à leur coût historique sont convertis en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies à la date de la transaction.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie englobent l'encaisse et les dépôts à terme échus dans les trois mois suivant la date d'acquisition.

Investissements

Les investissements sont présentés en tant qu'actif à court terme et actif à long terme en fonction des échéances des objectifs d'investissement. Si la période est d'un an ou moins, ils sont présentés en tant qu'actif à court terme et, sur une période plus étendue, en tant qu'actif à long terme. Les produits réalisés à partir des investissements sont comptabilisés dans les produits d'intérêts dans l'état de la performance financière.

Sommes à recevoir

Elles proviennent essentiellement des activités de formation et de la vente de publications. Le Centre établit une provision pour créances douteuses sur la base d'un examen des soldes afin de déterminer quels montants sont susceptibles d'être recouverts. Si les efforts de collection des sommes non recouvrées sont vains, celles-ci sont radiées et inscrites en tant que frais généraux d'exploitation dans l'état de la performance financière.

Contributions à recevoir

Les contributions à recevoir proviennent des contributions volontaires servant à couvrir les opérations générales et sont comptabilisées quand il est probable que la contribution sera perçue et si son montant peut être mesuré de manière fiable.

Sommes dues à/à recevoir de l'OIT

Le Centre possède avec son entité de contrôle, l'OIT, un compte courant pour les transactions interbureaux, qui enregistre les mouvements en provenance et à

destination de l'OIT. Ceci inclus la contribution volontaire de l'OIT au fonctionnement général du Centre, les frais de personnel et les frais liés à des activités de formation du Centre encourus par l'OIT, tant dans les bureaux de terrain qu'au siège, au nom du Centre, ainsi que les virements effectués par le Centre à l'OIT. Le solde net est reflété en conséquence dans l'état de la situation financière.

Immobilisations corporelles

Cette ligne englobe les biens, les matériels et les améliorations locatives, qui sont évalués à leur coût historique et amortis de façon linéaire sur leur durée de vie utile comme suit:

Catégorie	Durée de vie utile estimée (années)
Véhicules	5
Équipements de bureau	5
Autres types d'équipements	10
Meubles	10
Améliorations locatives	Durée la plus courte du bail et de 15-30

Produits différés

Les produits différés sont des sommes reçues ou à recevoir sur la base d'accords signés avec les participants aux formations et les organisations qui les parrainent relatifs à des activités de formation futures et services de conseil soumis à conditions. Ils sont considérés comme des produits qu'au moment où l'obligation de prestation du Centre a été remplie. Les sommes à recevoir en vertu de tels accords au-delà de 12 mois ou plus sont comptabilisées comme des passifs à long terme et sont escomptées selon le taux d'escompte basé sur les rendements à long terme des obligations de première qualité des sociétés.

Avantages du personnel

Le Centre comptabilise les catégories suivantes d'avantages du personnel:

- avantages à court terme: avantages qui deviennent dus dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les services donnant droit à ces avantages ont été rendus par le personnel. Ils englobent les avantages suivants:
 - congés cumulés: les absences rémunérées cumulées, telles que les congés annuels et les congés compensatoires, sont comptabilisées comme dépenses et passif au fur et à mesure que les membres du personnel acquièrent ces droits. Conformément au Statut du personnel du Centre, les fonctionnaires du Centre ont droit à un congé annuel de 30 jours ouvrables pour douze mois de service. Ils peuvent cumuler jusqu'à 60 jours ouvrables qui sont payables à la cessation de service. Le montant dû pour les congés non utilisés à date de clôture a été calculé en multipliant le nombre actuel de jours accumulés par chaque fonctionnaire par le traitement de base majoré de l'ajustement de poste pour le personnel de la catégorie des services organiques et par le traitement de base majoré de la prime pour connaissances linguistiques pour les fonctionnaires de la catégorie des services généraux. L'incidence n'étant pas significative, la part à long terme du passif n'est pas escomptée;
 - congés non cumulés: en ce qui concerne les absences rémunérées non cumulées, telles que les absences pour maladie et de maternité, une dépense est comptabilisée au moment de l'absence;
 - congé dans les foyers: conformément au Statut du personnel du Centre, les fonctionnaires non recrutés sur place ont droit au remboursement des frais de

-
- voyage à l'occasion du congé dans les foyers, la première fois au cours de la deuxième année qui suit l'engagement initial, puis une fois tous les deux ans. La valeur des droits à congé dans les foyers acquis par les fonctionnaires mais non réclamés à la date de clôture constitue un passif. La valeur des droits acquis à ce titre et exigibles à la date de clôture a été estimée sur la base des dépenses effectives engagées précédemment à ce titre et ajustée pour tenir compte de la hausse du prix des transports aériens; et
- autres avantages à court terme: ces avantages sont comptabilisés dans la masse salariale et un passif est inscrit à la date de clôture si un montant reste impayé. Ces avantages englobent l'indemnité de non-résidence, les prestations familiales, l'ajustement de poste, l'allocation pour frais d'études et la prime pour connaissances linguistiques.
 - avantages après la cessation de service:
 - frais de voyage et de transport relatifs au rapatriement: les fonctionnaires du Centre, leur conjoint et leurs enfants à charge ont droit au remboursement des frais de voyage et de transport des effets personnels lors de la cessation de service. Le passif correspondant au coût des voyages de rapatriement et du transport des effets personnels est calculé en estimant le coût de l'indemnité versée aux fonctionnaires ayant droit au remboursement de leurs frais de voyage au 31 décembre 2015. L'incidence n'étant pas significative, la part à long terme du passif n'est pas escomptée;
 - indemnité de cessation de service et de rapatriement: conformément au Statut du personnel du Centre, le personnel des services généraux a droit à une indemnité de fin de service lors de la fin du contrat ou de la promotion à la catégorie des services organiques ou aux catégories supérieures. Le Centre verse à cette fin chaque mois au BIT une contribution fixe égale à 7,5 pour cent des salaires des fonctionnaires de la catégorie des services généraux. Conformément au Statut du personnel du Centre, les fonctionnaires qui n'ont pas été recrutés sur place ont droit à une indemnité à la cessation de service s'ils ont accompli au moins une année de service hors du pays où ils ont leur foyer. Le Centre verse à cette fin au BIT une contribution fixe égale à 6,0 pour cent du salaire payé aux fonctionnaires éligibles au cours de l'exercice financier.
 - Le Centre ne comptabilise ni les indemnités de cessation de service ni les indemnités de rapatriement qui seraient dus au personnel. En mars 1980, le Conseil d'administration du BIT a décidé qu'à compter du 1^{er} juillet 1980, les paiements au titre d'indemnités de cessation de service et d'indemnités de rapatriement versés aux fonctionnaires du Centre seraient financés par le fonds des indemnités de cessation de service du BIT et que le Centre verserait une contribution mensuelle à ce fonds. Aucun accord officiel relatif à la facturation au Centre du coût net de cet avantage n'ayant été conclu, le Centre enregistre les indemnités de cessation de service et de rapatriement sur une base de cotisations définies. Outre que les cotisations mensuelles payées à l'OIT, et passées à la dépense sur une base continue, un passif n'est inscrit que dans la mesure où une contribution mensuelle au BIT resterait à payer pour des services rendus;
 - assurance-maladie après la cessation de service: les fonctionnaires et leurs personnes à charge ont droit à une assurance-maladie après la cessation de service lorsqu'ils quittent le service à l'âge de 55 ans ou plus, et s'ils ont travaillé au moins dix ans dans une organisation du système des Nations Unies et été bénéficiaires de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel pendant les cinq années précédant immédiatement la fin de leur service. La caisse est un régime multipatronal à prestations définies qui fournit une couverture médicale à tous les membres du personnel, aux fonctionnaires

retraités et à leurs personnes à charge. Le Centre est un des membres participant à ce régime. Les assurés versent une contribution mensuelle à la caisse, complétée par une contribution correspondante de l'organisation participante. Dans le cas des fonctionnaires retraités du Centre, le BIT verse la contribution mensuelle demandée à la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel. Le Centre n'enregistre aucune obligation et dépense pour les prestations de protection de la santé après la cessation de service; et

- Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies: à travers l'OIT, le Centre est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir aux membres du personnel des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un plan de retraite financé, multipatronal à prestations définies. Conformément à l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation internationale ou intergouvernementale qui applique le régime commun des traitements, indemnités et autres prestations de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

La caisse expose les organisations affiliées à des risques actuariels liés aux fonctionnaires actuels et anciens fonctionnaires des autres organisations, membres de la caisse, ce qui a pour conséquence qu'il n'y a pas de base solide et fiable pour répartir les engagements, les actifs et les dépenses de la caisse entre les diverses organisations. Au même titre que les autres organisations affiliées, le Centre et le CCPPNU ne sont pas en mesure d'identifier avec suffisamment de certitude la part du Centre dans les engagements liés aux prestations définies, les actifs de la Caisse et les coûts liés de la Caisse avec assez de certitude pour fins comptables, le Centre a donc comptabilisé la caisse de retraite comme s'il s'agissait d'un plan de contributions définies. Les contributions à la caisse versées au cours de l'exercice sont comptabilisées comme des frais de personnel dans l'état de la performance financière.

Créditeurs et charges à payer

Il s'agit du passif lié aux marchandises et aux services reçus pendant l'exercice.

Produits des opérations avec contrepartie directe

- Autres produits: les autres produits englobent les produits non liés aux activités de formation, comme ceux générés par les activités socioculturelles, par l'utilisation des infrastructures résidentielles par d'autres personnes que les participants et par la vente de publications. Ils sont comptabilisés à mesure que les services ont été rendus.
- Produits d'intérêts: Les produits d'intérêts générés par les placements à court terme sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés sur une base proportionnelle de la période qui tient compte du rendement effectif.

Produits des opérations sans contrepartie directe

- Contributions volontaires:
 - des contributions volontaires sont reçues afin de financer les opérations générales du Centre, l'amélioration du campus et les activités de formation. Ces contributions ne sont assorties d'aucune « condition » spécifiques de performance et de remboursement des fonds qui n'auraient pas été dépensés aux fins prévues. Elles sont comptabilisées comme des actifs et des produits quand il est probable que la contribution sera perçue et si son montant peut être mesuré de manière fiable;

- des contributions volontaires sont également reçues de la Ville de Turin afin de couvrir les frais liés à la maintenance extraordinaire et à l'aménagement des lieux que la Ville permet au Centre d'occuper. Ces contributions sont comptabilisées comme un actif, accompagné du passif correspondant (produits différés), quand il est probable que ces contributions seront perçues et si les montants peuvent être mesurés de manière fiable. Lorsque les fonds sont utilisés pour couvrir les frais de maintenance extraordinaire et d'aménagement des lieux, le passif (produits différés) est diminué, et un montant correspondant est comptabilisé comme un produit.
- Contributions en nature: le Centre ne comptabilise pas les contributions en nature sous forme de service. Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de leur réception.
- Produits provenant des activités de formation: les accords relatifs aux activités de formation sont financés par des contributions volontaires inconditionnelles qui soutiennent les opérations du Centre. Ces accords sont considérés comme des transactions sans contrepartie directe parce que les deux parties ne tirent pas un bénéfice direct approximativement égal. Les activités de formation qui prévoient des restrictions à leur utilisation sont comptabilisées comme des produits à la signature d'un accord contraignant. Les accords sur lesquels le Centre exerce un contrôle total et qui contiennent des conditions, y compris l'obligation implicite ou explicite de restituer les fonds si ces conditions ne sont pas remplies, sont comptabilisés à la fois comme un élément d'actif (sommes à recevoir) et un élément de passif (produits différés) à la signature d'un accord contraignant. Le passif est réduit et le produit est comptabilisé sur la base de la proportion entre les dépenses encourues et les dépenses totales estimées de l'activité de formation.
- Contrats de location simple avec d'autres agences des Nations Unies: ils englobent les produits des contrats de location passés avec d'autres agences des Nations Unies, incluant leur utilisation des installations du Centre. Ces contrats sont considérés comme des contrats simples, en ce sens qu'ils ne transfèrent pas substantiellement tous les risques de propriété au locataire et sont résiliables. Les montants perçus au titre de contrats de location sont considérés comme des loyers conditionnels parce qu'ils sont basés sur les coûts supportés par le Centre pour l'espace occupé.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit:

Actifs/passifs	Classification	Mesure
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par le biais de l'excédent ou déficit
Placements	Actifs financiers	Juste valeur par le biais de l'excédent ou déficit
Sommes à recevoir	Prêts et sommes à recevoir	Coût amorti
Contributions à recevoir	Prêts et sommes à recevoir	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Passifs financiers	Coût amorti

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que des placements, est déterminée en utilisant les prix déclarés sur les marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1).

Actifs éventuels

Le Centre ne comptabilise pas les actifs éventuels mais fournit dans les notes aux états financiers les détails d'un actif possible dont l'existence dépend de l'occurrence ou de la non-occurrence d'un ou plusieurs événements futurs incertains échappant partiellement au contrôle du Centre. Les actifs éventuels sont évalués régulièrement afin d'assurer que les développements se reflètent de manière appropriée dans les états financiers. S'il est devenu virtuellement certain qu'une entrée d'avantages économiques ou de potentiel de services découlera de contributions volontaires ou d'activités de formation et si le montant de cet actif peut être estimé de manière fiable, l'actif et le produit correspondant sont comptabilisés dans les états financiers pour l'exercice pendant lequel le changement intervient.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont présentés en note quand une obligation possible est incertaine mais peut être quantifiée, ou quand le Centre a une obligation présente mais ne peut estimer la sortie de fonds de manière fiable.

Des provisions sont comptabilisées relativement à des passifs éventuels quand le Centre a une obligation légale présente ou potentielle découlant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de fonds sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant peut être estimé de manière fiable. Le montant de la provision consiste en la meilleure estimation de la dépense actualisée requise pour éteindre l'obligation à la date de clôture.

Information sectorielle

Le Centre est une entité autonome dont le mandat consiste à organiser des activités de formation en appui au mandat de l'OIT. Par conséquent, il est considéré comme un secteur distinct et aucune information sectorielle n'a été présentée.

Importance des jugements et incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes IPSAS exige de la Direction qu'elle formule des jugements, des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés. Les jugements et les estimations d'importance pour les états financiers du Centre incluent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour créances douteuses. Les estimations présentent également une utilité afin de calculer les avantages du personnel. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les changements affectant les estimations sont repris dans la période à laquelle ils sont connus.

L'amortissement des immobilisations se calcule sur la base de la durée de vie utile estimée de l'actif, soit la période au cours de laquelle l'actif devrait être disponible en vue d'une utilisation par le Centre. Il est révisé chaque année.

La provision pour créances douteuses est déterminée en évaluant la probabilité de collection des créances en fonction des efforts déjà déployés. Lorsque la probabilité est très faible, les créances sont intégralement provisionnées. Elles ne sont radiées que si tous les efforts de collection possibles ont été déployés.

Le calcul de la provision pour frais de voyage et de transport relatifs au rapatriement s'appuie sur des estimations importantes qui reposent sur les prix courants et le poids d'expédition maximum autorisé par le Statut du personnel du Centre. Le montant de la provision consiste en la meilleure estimation, par la direction, de la dépense requise pour éteindre l'obligation à la date de clôture.

Note 3 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

	USD (équivalent en EUR)	EUR	2015	2014
Comptes courants et fonds en caisse	182	3 403	3 585	6 322
Dépôts à court terme	–	19	19	5 903
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	182	3 422	3 604	12 225

Sur le montant total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus en 2014, 12 089 euros l'étaient dans la monnaie de fonctionnement et le solde détenu en dollars des États-Unis s'élevait à l'équivalent de 136 euros.

Le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élève à 2 814 euros (2014: 4 128 euros), qui doivent être utilisés pour des activités de formation.

Note 4 – Placements

Le Centre investit dans des dépôts à terme d'une durée d'un an avec ou sans préavis avec ses partenaires financiers actuels, conformément à la politique d'investissement du Centre.

La juste valeur s'établit sur la base des cours du marché et du coût historique à la date de clôture, comme suit:

	2015		2014	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Dépôts à terme d'une durée de 1 an	6 811	6 811	–	–

Les mouvements au cours de la période considérée sont les suivants:

	2015	2014
Juste valeur au 1 ^{er} janvier	–	–
Nouveaux placements pendant la période	9 311	–
Cessions de placements pendant la période	(2 500)	–
Juste valeur au 31 décembre	6 811	–

Les placements incluent un montant de 2 000 euros (2014: –) lié au Fonds de roulement.

Note 5 – Sommes à recevoir

	2015	2014
Sommes à recevoir à court terme		
Sommes à recevoir provenant de la facturation de services de formation	2 192	2 438
Sommes à recevoir en vertu d'accords relatifs à des services de formation attendus en 2016	2 051	2 040
Autres sommes à recevoir	231	15
Moins: provision pour créances douteuses – services de formation	(129)	(28)
Total sommes à recevoir à court terme, net	4 345	4 465
Sommes à recevoir à long terme		
Sommes à recevoir en vertu d'accords relatifs à des services de formation attendus après le 31 décembre 2016	364	523
Moins: provision pour créances douteuses – services de formation	–	–
Total sommes à recevoir à long terme, net	364	523

Toutes les sommes à recevoir portent sur des transactions sans contrepartie directe.

	2015	2014
Mouvements des provisions pour créances douteuses		
Solde au 1 ^{er} janvier	28	378
Montants impossibles à collecter radiés en cours d'exercice	(13)	(348)
Pertes dues à la dépréciation renversées	(5)	(20)
Augmentation de la dotation pour nouvelle dépréciation	119	18
Solde au 31 décembre	129	28

Note 6 – Contributions à recevoir

	2015	2014
Compagnia di San Paolo	–	375
Chambre de commerce	100	100
Région Piémont	50	50
Moins: provision pour créances douteuses	(50)	–
Total contributions à recevoir	100	525

	2015	2014
Mouvements des provisions pour créances douteuses		
Solde au 1 ^{er} janvier	–	–
Montants impossibles à collecter radiés en cours d'exercice	–	–
Pertes dues à la dépréciation renversées	–	–
Augmentation de la dotation pour nouvelle dépréciation	50	–
Solde au 31 décembre	50	–

Sur ce total, 100 euros (2014: 475 euros) sont sujets à des conditions exigeant l'utilisation des fonds pour des dépenses liées à la rénovation du pavillon Europe. Toutes les contributions à recevoir portent sur des transactions sans contrepartie directe.

Note 7 – Instruments financiers

Les activités sont soumises à divers risques financiers: risque du marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le Centre cherche à minimiser les effets potentiels de ces risques sur la performance financière. La gestion des risques financiers est menée conjointement avec la politique d'investissement, le Règlement financier et le registre des risques du Centre. En 2015, il n'y a pas eu de changements liés à l'objectif, aux politiques et aux procédures de gestion de ces risques. Il n'y a pas non plus eu de changements des risques ou des niveaux de risque par rapport à ceux identifiés en 2014.

Risque de marché

C'est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctue en raison des variations des cours du marché. Le risque de marché comporte trois types de risque: risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix.

Risque de change

C'est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctue en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Centre est exposé à un risque de change sur les transactions en monnaies autres que l'euro, en premier lieu en dollars des États-Unis. Ce risque est géré en convertissant des euros dans la devise nécessaire sur la base des besoins prévus et en tenant compte de l'évolution probable des taux d'intérêt et des taux de change. Pour des montants importants, le Centre recherche les meilleurs taux.

La sensibilité nette du Centre au risque de change au 31 décembre était comme suit:

	2015 USD	2015 Équivalent en EUR	2014 USD	2014 Équivalent en EUR
Trésorerie et équivalents de trésorerie	200	182	167	136
Sommes à recevoir	1 845	1 687	1 487	1 219
Sommes à recevoir de l'OIT	2 856	2 611	1 331	1 091
Créditeurs et charges à payer	(256)	(234)	(28)	(23)
Sensibilité nette	4 645	4 246	2 957	2 423

Sur la base de la sensibilité nette au 31 décembre 2015, et en supposant que toutes les autres variables restent constantes, une fluctuation de 5 pour cent du dollar des États-Unis par rapport à l'euro entraînerait une augmentation ou une réduction des résultats nets de 212 euros (2014: 121 euros), soit 5 pour cent (2014: 5 pour cent).

Risque de taux d'intérêt

C'est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Centre n'applique pas de taux d'intérêt sur ses passifs, n'en paie pas sur ses dettes, et n'a pas d'emprunts. Il investit toutefois dans des placements et subit donc les fluctuations des taux d'intérêt. Le Centre gère son risque de taux d'intérêt en investissant dans des placements d'une durée de un an à taux fixe pour la période. Le risque de taux d'intérêt est donc négligeable.

Autres risque de prix

C'est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché autres que celles dues au risque de taux d'intérêt ou au risque de change.

Il n'y a pas de placements en équité à la date de clôture qui exposeraient le Centre à ce risque.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité, également appelé risque de financement, est le risque que le Centre ait du mal à faire face à ses obligations financières. Le Centre gère son risque de liquidité afin d'assurer qu'il disposera de suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations en surveillant ses flux de trésorerie courants et futurs.

Les créditeurs et charges à payer viennent à échéance dans les 30 jours (2014: 30 jours).

Conformément au Règlement financier, un Fonds de roulement a été créé pour financer temporairement les dépenses, dans l'attente de recevoir les contributions volontaires et les autres produits et, dans des circonstances exceptionnelles, pour répondre aux urgences. À la date de clôture, le solde du Fonds de roulement s'élevait à 2 000 euros (2014: 1 935 euros).

Risque de crédit

C'est le risque qu'une partie à un instrument financier n'honore pas une obligation et fasse ainsi subir une perte financière à l'autre partie. Le Centre est exposé à un risque de crédit par sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ses placements et ses recevables.

Le Centre investit les fonds excédentaires de façon à gagner un produit financier, l'objectif étant de maintenir la sécurité du principal, d'assurer suffisamment de liquidités pour faire face aux besoins de trésorerie et d'obtenir le meilleur retour sur ses investissements. Conformément à sa politique d'investissements, le Centre n'investit qu'auprès d'établissements dont la cote à long terme Fitch est A ou au-dessus. Si aucune cote Fitch n'est disponible, la cote Standard and Poor's ou Moody's minimale requise est A. Pour des raisons opérationnelles, le principal partenaire bancaire du Centre est exclu de cette politique.

Le trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements sont répartis dans plusieurs établissements bancaires de manière à éviter une surconcentration de ressources dans un petit nombre d'établissements. Le pourcentage total des liquidités et des placements qui peuvent être effectués auprès d'un établissement est déterminé en fonction de la cote de crédit à long terme de cet établissement, à l'exclusion du principal partenaire bancaire du Centre. À la date de clôture, le Centre ne dépassait pas la limite établie de 10 000 euros dans une même institution. Les placements consistent uniquement en des dépôts à terme, des certificats de dépôt, des bons du trésor et obligations souverains et des obligations à taux variable.

La cote de crédit pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que pour les placements au 31 décembre est la suivante:

2015	AAA	AA+– AA–	A+–A–	BBB+–BBB–	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	44	3 560	3 604
Placements	–	–	6 811	–	6 811

2014	AAA	AA+– AA–	A+–A–	BBB+–BBB–	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	7 833	4 392	12 225
Placements	–	–	–	–	–

Sommes à recevoir

Les sommes à recevoir, dues au moment de la réception de la facture, concernent des gouvernements et des organismes supranationaux avec cotes de crédit établies. L'exposition maximale au risque de crédit est la valeur de ces actifs.

Le classement par échéance des créances du Centre au 31 décembre se présente comme suit:

	Moins d'un an	1-2 an(s)	Plus de deux ans	Moins: provision pour créances douteuses	Total
2015					
Sommes à recevoir	4 286	281	271	(129)	4 709
Contributions à recevoir	50	100	–	(50)	100
Total	4 336	381	271	(179)	4 809
2014					
Sommes à recevoir	4 132	770	114	(28)	4 988
Contributions à recevoir	525	–	–	–	525
Total	4 657	770	114	(28)	5 513

Note 8 – Immobilisations corporelles

	Matériel	Améliorations locatives	Total 2015	Total 2014
Coût au 31 décembre	4 237	10 257	14 494	14 075
Amortissement cumulé au 31 décembre	2 468	2 884	5 352	4 438
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	1 769	7 373	9 142	9 637
Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	1 767	7 870	9 637	

Il n'y avait pas d'engagements contractuels pour l'acquisition de biens et matériel à la fin de 2015.

Matériel

	Véhicules	Matériel de bureau	Autres types de matériel	Mobilier	Total 2015	Total 2014
Coût au 1 ^{er} janvier	106	2 250	1 347	141	3 844	3 726
Acquisitions	–	105	269	19	393	542
Cessions	–	–	–	–	–	(424)
Coût au 31 décembre	106	2 355	1 616	160	4 237	3 844
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier	77	1 543	429	28	2 077	2 171
Amortissement	9	235	131	16	391	330
Cessions	–	–	–	–	–	(424)
Amortissement cumulé au 31 décembre	86	1 778	560	44	2 468	2 077
Valeur comptable nette au 31 décembre	20	577	1 056	116	1 769	1 767

Ce tableau a été modifié en décomposant la catégorie «Machines et équipements» en «Matériel de bureau» et «Autres types de matériel» et les chiffres correspondants ont été reclassés afin de se conformer à la nouvelle présentation.

Améliorations locatives

Le Centre occupe un terrain et des bâtiments mis à sa disposition par la Ville de Turin pour une somme symbolique. La convention signée entre la Ville de Turin et l'OIT le 29 juillet 1964 octroie au Centre le droit de rénover et d'améliorer les bâtiments et lui impose la responsabilité de l'entretien ordinaire des bâtiments, des plantations, les routes et des allées du site. La Ville prend à sa charge les réparations majeures et les entretiens extraordinaires, tandis que le Centre est responsable des interventions et réparations de routine.

La valeur comptable des améliorations locatives est la suivante:

	Total 2015	Total 2014
Coût au 1 ^{er} janvier	10 231	7 772
Acquisitions	63	2 459
Cessions	(37)	–
Coût au 31 décembre	10 257	10 231
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier	2 361	1 950
Amortissement	550	411
Cessions	(27)	–
Amortissement cumulé au 31 décembre	2 884	2 361
Valeur comptable nette au 31 décembre	7 373	7 870

Note 9 – Produits différés

	2015	2014
Produits différés – à court terme		
Contributions volontaires reçues en avance au titre d'accords conclus	2 814	4 128
Contributions volontaires à recevoir au titre d'accords conclus	2 241	2 154
Total produits différés à court terme	5 055	6 282
Produits différés – à long terme		
Contributions volontaires à recevoir au titre d'accords conclus	364	523
Total produits différés à long terme	364	523
Total produits différés	5 419	6 805

Note 10 – Avantages du personnel

	2015	2014
Passif à court terme		
Salaires courus	43	11
Congés cumulés	160	170
Indemnités et frais de voyage de rapatriement	13	17
Congés dans les foyers	10	33
Total passif à court terme	226	231

	2015	2014
Passif à long terme		
Congés cumulés	1 777	1 765
Indemnités et frais de voyage de rapatriement	534	497
Total passif à long terme	2 311	2 262
Total passif lié aux avantages du personnel	2 537	2 493

Indemnités de cessation de service et de rapatriement

Le montant total payé à l'OIT pour les indemnités de cessation de service et de rapatriement en 2015 s'élève à 702 euros (2014: 654 euros).

La valeur actualisée des indemnités de cessation de service était estimée à 9 166 euros au 31 décembre (2014: 7 935 euros). La valeur actualisée des indemnités de rapatriement était estimée à 1 314 euros au 31 décembre 2015 (2014: 1 279 euros). L'OIT comptabilise ces passifs dans ses états financiers consolidés.

Assurance-maladie après la cessation de service

Le passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service était estimé à 65 122 euros au 31 décembre 2015 (2014: 58 967 euros). L'OIT comptabilise ce passif dans ses états financiers consolidés.

Caisse commune de pension du personnel des Nations Unies

Le règlement de la Caisse prévoit que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. La pratique en place consiste à mener une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des agrégats avec intrants. Cette évaluation a pour but de déterminer si les actifs actuels et les actifs estimatifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre d'honorer ses engagements actuels et futurs.

L'obligation financière du Centre à l'égard de la Caisse consiste à verser la cotisation statutaire établie par l'Assemblée générale des Nations Unies et prescrite dans les Statuts de la Caisse (présentement 7,9 pour cent de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et 15,8 pour cent pour les organisations affiliées), ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit apporter pour couvrir ce déficit un montant proportionnel au total des contributions qu'elle a versées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

La dernière évaluation actuarielle correspond à la situation au 31 décembre 2013. Elle a fait apparaître un déficit représentant 0,72 pour cent (2011: 1,87 pour cent) de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension. Cela signifie que le taux de cotisation théoriquement requis pour assurer l'équilibre actuariel au 31 décembre 2013 était de 24,42 pour cent de la rémunération considérée aux fins de la pension, le taux de comparaison effectif étant de 23,70 pour cent. La prochaine évaluation actuarielle correspondra à la situation au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2013, en partant de l'hypothèse qu'aucun ajustement futur ne sera nécessaire, le ratio de capitalisation entre les actifs actuariels et les passifs actuariels était de 127,5 pour cent (130 pour cent dans l'évaluation de 2011). Le ratio de capitalisation était de 91,2 pour cent (86,2 pour cent en 2011) quand il était tenu compte du système actuel des ajustements des pensions.

Après avoir évalué la suffisance actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2013, d'en appeler à la couverture des déficits visée à l'article 26 du règlement parce que la valeur actuarielle des actifs excédait la valeur actuarielle de tous les passifs cumulés de la Caisse. En outre, la valeur marchande des actifs était elle aussi supérieure à la valeur actuarielle des passifs cumulés à la date de l'évaluation. À la date de l'élaboration des présents états financiers, les dispositions de l'article 26 n'avaient pas été invoquées par l'Assemblée générale des Nations Unies.

En décembre 2012 et en avril 2013, l'Assemblée générale a autorisé la Caisse commune de pension du personnel des Nations Unies à amener à 65 ans l'âge normal de départ à la retraite et l'âge obligatoire de départ à la retraite pour les nouveaux participants, avec effet au plus tard le 1^{er} janvier 2014. Cette modification aux Statuts de la Caisse a été approuvée par l'Assemblée générale en décembre 2013. Le relèvement de l'âge normal de départ à la retraite est reflété dans l'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2013.

Le montant total des cotisations de retraite payé par le Centre à la Caisse pour le personnel s'élevait en 2015 à 3 905 euros (2014: 3 572 euros). Les cotisations prévues pour 2016 s'élèvent à 4 124 euros.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies vérifie chaque année les comptes de la Caisse et présente au Comité de la Caisse commune de pension du personnel des Nations Unies un rapport sur ses audits tous les deux ans. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site web à l'adresse www.unjspf.org.

Note 11 – Revenus des contributions volontaires

	2015	2014
Gouvernement italien	9 350	9 350
Organisation internationale du Travail	3 712	2 990
Compagnia di San Paolo	–	1 487
Ville de Turin	–	349
Gouvernement portugais	250	250
Chambre de commerce de Turin	–	200
Région Piémont	–	50
Total contributions volontaires	13 312	14 676

La contribution de l'OIT de 3 712 euros (4 120 de dollars des États-Unis) représente la moitié de la contribution approuvée pour la période biennale 2014-15, qui s'élève à

8 240 de dollars des États-Unis. L'OIT a versé une contribution de 94 euros au programme de cours postuniversitaires du Centre en 2015 (2014: 80 euros).

La contribution du gouvernement italien au Centre en 2015 s'est élevée à 7 850 euros (2014: 7 850 euros). Cette somme a été payée en 2015. Le gouvernement italien a versé une contribution de 1 600 euros pour des activités de formation en 2015, incluant une contribution de 100 euros pour un projet spécifique comptabilisée dans les produits différés (2014: 1 500 euros).

Note 12 – Contributions en nature

Le Centre n'a pas reçu de contributions en nature sous forme de biens au cours de l'exercice. Il a bénéficié de services en nature de la part de l'OIT (services juridiques et services d'audit interne) de 173 euros (2014: –). Le terrain et les bâtiments occupés par le Centre, y compris les infrastructures construites grâce au financement de divers bailleurs de fonds, sont loués par la Ville de Turin pour une valeur symbolique.

Note 13 – Autres produits

	2015	2014
Transactions sans contrepartie directe		
Loyers versés par d'autres agences des Nations Unies	409	385
Utilisation des infrastructures autres que résidentielles	121	137
Autres produits divers	550	126
Transactions avec contrepartie directe		
Utilisation des infrastructures résidentielles par d'autres personnes que les participants	130	183
Produits provenant des publications	1 312	771
Activités socioculturelles	45	22
Total autres produits	2 567	1 624

Note 14 – Engagements, contrats de location et passifs éventuels

Le Centre a des obligations envers des tierces parties qui pourraient entraîner à l'avenir une sortie de fonds significative. Ces obligations peuvent devenir un passif réel selon la survenance d'un ou plusieurs événements incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Centre. Le Centre n'est actuellement pas en mesure de dire si une obligation présente existe ni de mesurer de manière fiable la sortie de fonds. Aucun montant n'est donc enregistré dans les états financiers.

Au 31 décembre 2015, le Centre avait pour 2 423 euros (2014: 3 296 euros) d'engagements futurs liés à des contrats d'entretien du matériel informatique et des logiciels, et à des contrats de services d'impression et de services sous-traités, comme le nettoyage des locaux et des chambres, la réception, le bureau de poste, la sécurité, la restauration et le transport.

La plupart des contrats conclus par le Centre pour la location d'équipements et l'utilisation de logiciels sont des contrats de location simples, seuls les contrats relatifs à l'équipement informatique spécialisé et au matériel d'imprimerie n'étant pas résiliables. Les loyers minimums futurs découlant de ces contrats s'élèvent à 11 euros, payables en 2016. Le contrat d'équipement informatique spécialisé actuel est le seul qui exige un paiement pour les années à venir. En 2015, les frais relatifs à la location d'équipements s'élevaient à 11 euros (2014: 28 euros) et les frais relatifs aux licences de logiciels à 80 euros (2014: 26 euros).

Le Centre, agissant comme bailleur, a conclu des contrats de location simples avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et l'École des cadres du Système des Nations Unies (ECSNU). Les produits découlant de ces contrats de location s'élevaient en 2015 à 410 euros (2014: 385 euros).

Note 15 – État de comparaison du budget et des montants réels

L'état de la situation financière (état I), l'état de la performance financière (état II), l'état des variations de l'actif net (état III) et l'état des flux de trésorerie (état IV) englobent tous les fonds, tandis que l'état de la comparaison du budget et des montants réels (état V) n'inclut que le Fonds de fonctionnement pour lequel un budget est adopté par le Centre.

La base budgétaire n'est pas la même que celle utilisée pour l'état de la performance financière:

- l'utilisation de l'excédent budgétaire est présentée comme un produit budgétaire à l'état V mais n'est pas présentée à l'état II;
- la base de comptabilisation des produits liés au Fonds fiduciaire italien et à la contribution de l'OIT au programme de cours postuniversitaires n'est pas la même pour l'état II et l'état V. À l'état V, ces produits sont comptabilisés comme des produits provenant des activités de formation puisque les fonds sont utilisés à cette fin, tandis qu'à l'état II, ils le sont comme des contributions volontaires pour l'exercice auquel ils se rapportent quand il est probable que ces contributions seront perçues et si leur montant peut être mesuré de manière fiable; et
- les gains (pertes) de change non réalisé(e)s en raison d'une réévaluation en fin d'année ne sont pas reporté(e)s à l'état V mais apparaissent à l'état II.

La base de comptabilisation pour l'amortissement et les coûts liés aux technologies de l'information n'est pas la même à l'état II et à l'état V. À l'état V, l'amortissement des actifs précédemment portés en dépenses et capitalisés en 2011 et lors des exercices précédents n'est pas reporté.

Rapprochement entre l'état V et l'état IV

Excédent budgétaire net (état V)	1 387
<hr/>	
Postes non inclus dans l'état de comparaison du budget et des montants réels (état V) mais inclus dans l'état des flux de trésorerie (état IV)	
<u>Différences liées à la méthode</u>	
Acquisition d'immobilisations	(559)
Postes sans effet sur la trésorerie	(1 241)
Amortissement des immobilisations corporelles pour les actifs comptabilisés avant 2012	(384)
Gains non réalisés découlant de la réévaluation et non inclus dans le budget	217
Investissements dans des placements à court terme	(6 811)
<u>Différences liées à l'entité</u>	
Excédent (déficit) net des fonds non inclus dans le budget	(211)
Dépenses interfonds	(271)
	<hr/>
	(9 260)
Postes inclus dans l'état V mais non inclus dans l'état IV	
<u>Différences liées à la méthode</u>	
Utilisation de l'excédent	(748)
	<hr/>
	(748)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (état IV)	(8 621)
	<hr/> <hr/>

Rapprochement entre l'état V et l'état II

Excédent budgétaire net (état V)	1 387
<hr/>	
Postes inclus dans l'état V mais non inclus dans l'état de la performance financière (état II)	
<u>Différences liées à la méthode</u>	
Utilisation de l'excédent d'exercices précédents	(748)
<u>Différences liées à l'entité</u>	
Dépenses interfonds	(271)
	<hr/>
	(1 019)
Postes inclus dans l'état II mais non inclus dans l'état V	
<u>Différences liées à la méthode</u>	
Amortissement des immobilisations corporelles pour les actifs comptabilisés avant 2012	(384)
Gains non réalisés découlant de la réévaluation et non inclus dans le budget	217
<u>Différences liées à l'entité</u>	
Excédent net des fonds non inclus dans le budget	(211)
	<hr/>
	(378)
Déficit net selon l'état de la performance financière (état II)	(10)
	<hr/> <hr/>

Utilisation de l'excédent

Conformément à l'article 7, paragraphe 4 du Règlement financier, le Directeur peut inclure en tout ou partie l'excédent budgétaire dégagé à la fin d'un exercice clôturé dans une proposition budgétaire future, pour un nombre donné de priorités.

Le tableau ci-dessous résume les allocations et les soldes disponibles des excédents 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014. Les excédents étant alloués à la fin de l'année qui suit l'exercice financier correspondant, ils ne peuvent commencer à être utilisés qu'au début de l'année qui suit la présentation, au Conseil, des montants alloués. Ainsi, par exemple, l'utilisation de l'excédent de l'exercice financier 2014 faisait partie de la proposition de programme et budget pour 2015 en octobre 2015, et cet excédent ne peut donc être utilisé qu'à partir de janvier 2016.

	Activités de formation	Fonds d'innovation	Fonds pour l'amélioration du campus	Examen des processus métiers	Total
Affectation de l'excédent 2010	500	300	650	350	1 800
Dépenses en 2012	(500)	(45)	–	(31)	(576)
Dépenses en 2013	–	(255)	–	(51)	(306)
Dépenses en 2014	–	–	(650)	–	(650)
Dépenses en 2015	–	–	–	(102)	(102)
Solde au 31 décembre 2015	–	–	–	166	166
Affectation de l'excédent 2011	500	100	165	–	765
Dépenses en 2013	–	(44)	–	–	(44)
Dépenses en 2014	(500)	(6)	(128)	–	(634)
Dépenses en 2015	–	(50)	(37)	–	(87)
Solde au 31 décembre 2015	–	–	–	–	–
Affectation de l'excédent 2012	675	100	200	–	975
Dépenses en 2014	(155)	–	–	–	(155)
Dépenses en 2015	(520)	(100)	(74)	–	(694)
Solde au 31 décembre 2015	–	–	126	–	126
Affectation de l'excédent 2013	1 150	550	950	–	2 650
Dépenses en 2015	(228)	(123)	–	–	(351)
Solde au 31 décembre 2015	922	427	950	–	2 299
Affectation de l'excédent 2014	286	–	100	–	386

Note 16 – Actif net

L'actif net représente la valeur des actifs du Centre moins les passifs à la date de clôture. L'actif net se compose des éléments suivants:

Fonds de roulement: le Fonds de roulement a été créé conformément au Règlement financier pour financer temporairement les dépenses, dans l'attente de recevoir les contributions volontaires faisant l'objet d'une promesse ferme et d'autres produits à recevoir en vertu d'accords signés. Son objectif a été fixé à 2 millions d'euros.

Total solde cumulé des autres fonds:

- Fonds de fonctionnement: le principal fonds d'opération du Centre pour les activités de formation;
- Fonds d'innovation: il a été créé en tant que fonds subsidiaire du Fonds de fonctionnement pour promouvoir l'innovation en matière d'outils d'apprentissage et de partage de connaissances, le développement d'activités de formation en réponse aux nouvelles politiques de l'OIT et l'intégration des pratiques d'excellence dans les activités d'apprentissage et de formation du Centre;
- Fonds pour l'amélioration du campus: établi par le Directeur du Centre pour accueillir les fonds destinés spécifiquement à la rénovation du campus; et
- Fonds fiduciaire italien: instauré pour recevoir les fonds versés par le gouvernement italien pour des activités de formation.

Note 17 – Actifs éventuels

	2015	2014
Contribution de l'OIT	7 531	3 304
Gouvernement italien – opérations du Centre	7 850	7 850
Total actifs éventuels	15 381	11 154

Note 18 – Information relative aux parties liées

L'OIT est l'entité de contrôle du Centre international de formation. Elle a versé les contributions suivantes au Centre:

	2015	2014
Opérations générales	3 634	2 987
Activités de formation	11 426	6 744
Assurance-maladie après la cessation de service	704	607
Indemnités de rapatriement	144	112
Indemnités de cessation de service	243	4
Personnel prêté au Centre	107	59
Services d'audit interne et juridique	–	181
Total information relative aux parties liées	16 258	10 694

Toutes les autres transactions entre l'OIT et le Centre ont lieu dans le cadre d'une relation ordinaire fournisseur ou client/bénéficiaire.

Les principaux cadres dirigeants du Centre sont le Directeur et les membres de l'Équipe de direction. Le Conseil du Centre est composé de représentants des États membres et du Conseil d'administration du BIT et d'un représentant pour chacune des entités suivantes: gouvernement italien, Ville de Turin, Région Piémont et Union industrielle de Turin, qui assument leurs fonctions sans recevoir de rétribution du Centre.

La rémunération totale versée aux principaux cadres dirigeants comprend les traitements et les avantages établis conformément au Statut du personnel du Centre et approuvés par le Conseil. Les principaux cadres dirigeants sont membres de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) à laquelle le personnel et le Centre cotisent, et ils peuvent être admis au bénéfice de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS), ainsi que de l'assurance-maladie après la cessation de service s'ils remplissent les conditions énoncées dans les Statuts et le Règlement administratif de la CAPS. Tant la CAPS que la CCPPNU sont des régimes à prestations définies.

Pour la période de rapport, les salaires et avantages des principaux cadres dirigeants se sont élevés aux montants suivants:

Catégorie	2015		2014	
	Équivalent à temps plein	Rémunération totale (en milliers d'euros)	Équivalent à temps plein	Rémunération totale (en milliers d'euros)
Principaux cadres dirigeants	8,3	1 612	9,1	1 737

Aucun prêt ou avance n'est accordé aux principaux cadres dirigeants et aux membres de leur famille proche qui ne le soit aussi aux autres catégories de personnel, conformément au Statut du personnel du Centre.

Note 19 – Gestion des capitaux

Le Centre définit les capitaux qu'il gère comme le total de ses actifs nets, qui se composent des soldes de fonds cumulés. Les objectifs du Centre en matière de gestion des capitaux sont de conserver sa capacité de poursuivre son activité, de financer ses actifs, de remplir sa mission et d'atteindre ses objectifs tels qu'ils ont été établis par ses États Membres et par les bailleurs de fonds. La stratégie globale du Centre en matière de gestion des capitaux inclut le maintien d'un équilibre entre ses activités de fonctionnement et ses activités d'investissement, avec un financement qui peut s'étendre sur plusieurs exercices et qui provient des contributions volontaires et des produits générés par ses activités de formation.

Le Centre gère la structure de son capital en tenant compte de la situation économique mondiale, des caractéristiques sur le plan des risques des actifs sous-jacents et des besoins en fonds de roulement. Il gère son capital en examinant régulièrement les résultats effectifs au regard des budgets approuvés par les bailleurs de fonds.

Note 20 – Reclassification des chiffres et nouvelle présentation

Le Centre a reclassé les chiffres comparatifs à l'état I et IV afin de se conformer à la nouvelle présentation. Les «sommes dues aux donateurs» qui étaient préalablement présentées sur une ligne distincte (4 128 euros en tant que passif à court terme) apparaissent à présent sous «produits différés». Le solde combiné des produits différés dans l'état de la situation financière se monte à 5 055 euros (2014: 6 282 euros). En outre, les sommes dues aux donateurs auparavant présentées sur une ligne distincte de l'état des flux de trésorerie (diminution des sommes dues aux donateurs: 946 euros) apparaissent désormais combinées à la ligne «Diminution des produits différés» qui s'élève à 1 386 euros (2014: 2 708 euros).

En 2015, le Centre a présenté à la note 18 les chiffres associés aux principaux cadres dirigeants en tant qu'équivalents à temps plein (ETP) et non plus en nombre de personnes. En conséquence, le nombre de 10 personnes mentionné pour 2014 est passé à 9,1 ETP en 2015.

La reclassification et la nouvelle présentation ont vocation à proposer au lecteur une présentation plus conviviale des états financiers.

Rapport au Conseil de l'auditeur indépendant sur l'audit des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

**Centre international de formation de
l'Organisation internationale du travail**

RAPPORT AU CONSEIL

RÉSULTATS DE L'AUDIT

17 mai 2016

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015



Aux membres délégués du Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail,

Nous avons effectué l'audit des états financiers 2015 du Centre, qui constitue notre huitième et dernier audit en qualité d'auditeur externe. Dans le présent rapport, nous vous fournissons toute l'information que nous devons vous communiquer conformément à notre plan d'audit et, s'il y a lieu, toutes les autres informations exigées en vertu des Normes internationales d'audit (IAS). Par ailleurs, nous avons traité de toutes les questions dont nous avons pris connaissance au cours de l'audit et dont, à notre avis, le Conseil du Centre doit être informé lorsqu'il examinera les états financiers du Centre. Nous serons heureux de vous fournir des explications au sujet de ces questions, dans la mesure où vous le jugerez souhaitable ou nécessaire, au cours de la réunion du Conseil prévue en mai 2016.

Nous remercions par là-même le Directeur du Centre, les autres membres de la Direction et les membres de leur personnel de la coopération et de l'aide qui nous ont été fournies au cours de l'audit. Nous aimerions également exprimer notre reconnaissance au Conseil du Centre et au Conseil d'administration du BIT pour l'appui et l'intérêt qu'ils ont manifestés à l'égard du travail de notre Bureau.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Vérificateur général du Canada
Auditeur externe

Marian McMahon, CPA, CA, FCA
Vérificatrice générale adjointe

Ottawa, Canada
Le 17 mars 2016

Table des matières

	Page
Résumé	1
Aperçu de l'audit annuel de 2015.....	2
Notre mandat	2
Étendue et objectifs de l'audit.....	2
Points saillants des états financiers.....	3
Stratégie d'audit et responsabilités de l'auditeur externe	3
Résultats de l'audit	4
Réalisation de l'audit	5
Rapport détaillé sur les résultats de l'audit	5
Méthodes comptables	5
Informations fournies par voie de notes aux états financiers	6
Domaines d'activité présentant des risques significatifs	7
Évolution récente des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et des Normes internationales d'audit (IAS).....	8
Autres questions	9
Gestion des congés.....	9
Progrès réalisés à l'égard des recommandations des exercices antérieurs.....	10
Conclusion	12
Évaluation rétrospective de notre mandat	12
Conversion des normes comptables	12
Gouvernance financière	14
Gestion des risques.....	15
Planification de la relève	16
Conclusion	16
Annexe - Évolution récente des Normes comptables internationales pour le secteur public et des Normes internationales d'audit	17

Résumé

Nous avons réalisé notre audit conformément au Rapport au Conseil – Plan d'audit annuel, qui a été remis au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail lors de sa 78e session en octobre 2015.

Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur les états financiers du Centre pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Nous avons conclu que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière, des variations de son actif net, de ses flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Nous avons conclu que ces méthodes comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Enfin, nous avons conclu que les opérations du Centre dont nous avons pris connaissance ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorités législatives du Centre.

Notre audit a eu lieu en février 2016. Dans le cadre de cet exercice, nous avons opéré un suivi des recommandations que nous avons formulées dans les rapports d'années antérieures et nous formulons quelques observations sur d'autres questions qui n'avaient pas été identifiées au préalable dans notre plan d'audit. Dans l'ensemble, nous sommes satisfaits des progrès réalisés par la Direction à cet égard.

S'agissant de notre dernier audit en tant qu'auditeur externe du Centre, nous avons mené une évaluation rétrospective de notre mandat. Tout au long de ce mandat, le défi majeur posé au Centre a consisté à convertir son cadre comptable fondé sur les Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS) pour adopter les normes IPSAS et préparer les états financiers dans les 90 jours suivant la fin de l'exercice. Le Centre a progressé et il a pu se conformer entièrement aux IPSAS en 2012. Pourtant, certains défis se posent encore dans ce domaine. Le Centre se doit de superviser activement les mises à jour des normes IPSAS et de coordonner son action avec l'OIT et d'autres entités des Nations Unies afin d'assurer l'adoption et l'harmonisation opportunes des normes dans l'ensemble du système des Nations Unies. De plus, au cours de notre mandat, nous avons pu noter que le Centre avait pris des mesures afin d'améliorer la fiabilité et la gestion de l'information présentée dans les états financiers. Il a également mis en place un contrôle plus opportun des résultats financiers par le Conseil tout en améliorant ses procédures d'évaluation des risques et de planification de la relève. Conjointement, ces améliorations ont contribué à renforcer l'environnement de contrôle général du Centre.

Aperçu de l'audit annuel de 2015

Notre mandat

1. Le Bureau du vérificateur général du Canada (Bureau) est un bureau d'audit indépendant et un chef de file mondial dans le domaine de l'audit législatif et de l'audit environnemental. En tant qu'institution supérieure de contrôle, nous encourageons la bonne gestion des finances et de l'environnement, et favorise un développement durable.
2. Le Bureau est un membre actif du milieu de la comptabilité et de l'audit au Canada et à l'échelle internationale. Au Canada, il participe aux travaux de nombreuses organisations professionnelles, notamment celle des Comptables professionnels agréés (CPA) Canada, qui établit les normes de comptabilité et de certification. Sur la scène internationale, le Bureau collabore, depuis plus de 50 ans, avec des partenaires internationaux à l'élaboration de normes professionnelles, au renforcement des capacités, à l'échange de connaissances et à la réalisation d'audits d'institutions internationales.
3. Le Vérificateur général du Canada a été nommé auditeur externe du Centre international de formation pour une période de quatre ans, à compter du 1er janvier 2008. En 2011, cette période a été prolongée de quatre années supplémentaires jusqu'au 31 décembre 2015. Le mandat qui régit l'audit externe est précisé au chapitre IX du Règlement financier du Centre. Selon ce règlement, l'auditeur externe doit faire rapport au Conseil du Centre sur l'audit des états financiers et sur toute autre question qui doit être portée à son attention.

Étendue et objectifs de l'audit

4. L'étendue de l'audit a été établie conformément au chapitre IX du Règlement financier du Centre.
5. Un audit est un examen indépendant des éléments probants qui étayent les montants et les informations présentés dans les états financiers. Nous évaluons aussi la conformité du Centre aux instruments d'autorisation importants et nous nous demandons si, au cours de l'examen, nous avons pris connaissance de toutes les autres questions qui, à notre avis, devraient être portées à l'attention du Conseil.
6. Dans notre Rapport au Conseil – Plan d'audit annuel, nous avons indiqué que notre audit avait pour objectif de fournir une opinion indépendante, à savoir si :
 - les états financiers donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière de l'Organisation, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS);

- les méthodes comptables décrites à la note 2 des états financiers ont été appliquées de la même manière que lors de l'exercice précédent; et
- les opérations dont nous avons pris connaissance au cours de notre audit ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations législatives du Centre.

Notre rapport traite de chacun des objectifs d'audit.

Points saillants des états financiers

7. La Direction nous a informés qu'elle examinerait les états financiers avec le Conseil et mettrait en lumière les écarts importants entre les budgets approuvés et les résultats de l'exercice précédent. Nous nous tenons à la disposition du Conseil pour répondre à toutes ses questions.

Stratégie d'audit et responsabilités de l'auditeur externe

8. Nous avons réalisé notre audit en conformité avec les Normes internationales d'audit. Ces normes exigent que nous planifions et réalisons l'audit de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives. L'audit consiste entre autres choses à examiner, par sondages, les éléments probants étayant les montants et les autres éléments d'information qui figurent dans les états financiers. L'audit comprend également un examen des principes comptables appliqués et des estimations importantes faites par la Direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers.
9. Lors de la planification de l'audit, nous avons obtenu une bonne compréhension du Centre et de son environnement, des risques auxquels il est exposé, des mesures prises pour maîtriser ces risques et de l'environnement de contrôle dans son ensemble. Cette compréhension repose principalement sur les entretiens que nous avons eus avec la haute direction et sur les connaissances que nous avons acquises au sujet du Centre et de son environnement, notamment ses contrôles internes. Nous avons acquis cette compréhension afin de pouvoir planifier notre audit et de définir la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre.
10. La responsabilité de l'auditeur externe consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de son audit. Un audit est réalisé de manière à fournir l'assurance raisonnable, quoique non absolue, que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.
11. Nous avons préparé un rapport détaillé résumant les risques d'entreprise que nous avons recensés et les autres risques d'audit, ainsi que les procédures que nous envisageons de mettre en œuvre en réponse à chacun de ces risques. Nous avons discuté de ce rapport avec la direction du Centre. Nous avons relevé les principaux

risques qui pourraient nuire à la présentation fidèle des résultats d'exploitation du Centre. Par ailleurs, nous avons pris connaissance des risques s'accompagnant d'implications pour les états financiers. Nous avons axé nos efforts sur les secteurs présentant un risque élevé d'anomalies significatives ou de non-conformité aux autorisations importantes des organes délibérants, en nous fondant sur notre compréhension du Centre et de ses activités.

12. Le plan d'audit a été présenté à la direction du Centre et au Conseil au cours de sa réunion qui a eu lieu en octobre 2015. Nous voulions ainsi nous assurer que nous avons bien cerné les secteurs d'importance et que notre évaluation de l'environnement d'exploitation du Centre était complète.

Résultats de l'audit

13. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur les états financiers du Centre pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Nous avons conclu que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière, des variations de son actif net, de ses flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public.
14. Conformément au Règlement financier du Centre, nous avons conclu que les méthodes comptables avaient été appliquées de la même manière que lors de l'exercice précédent.
15. Enfin, nous avons conclu que les opérations du Centre dont nous avons pris connaissance lors de l'audit ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations législatives du Centre.
16. Nous sommes tenus de signaler tout désaccord avec la Direction sur les questions d'audit, de comptabilité ou d'informations à fournir qui pourraient, prises tant isolément que collectivement, influencer de manière significative sur les états financiers ou sur le rapport de l'auditeur indépendant. Nous sommes également tenus d'indiquer si tous les désaccords ont été réglés de façon satisfaisante, le cas échéant. Nous sommes heureux d'indiquer qu'il ne reste aucune question non résolue à signaler.
17. Nous sommes tenus de signaler les fraudes et les actes illégaux impliquant des membres de la haute direction, ainsi que les fraudes et les actes illégaux, qu'ils soient commis par de hauts dirigeants ou d'autres employés, qui entraînent des anomalies non négligeables dans les états financiers. Nous insistons sur le fait qu'il incombe à la direction d'établir un environnement de contrôle et de maintenir des méthodes et des procédures qui favorisent la conduite ordonnée et efficace de la mission du Centre. Nos procédures d'audit n'ont révélé aucune question liée à des actes de fraude ou à des erreurs qui devrait être portée à l'attention de la Direction ou du Conseil.

Réalisation de l'audit

18. Il s'agissait ici du huitième audit des états financiers du Centre. En 2015, nous avons mis à jour notre description du référentiel d'information financière et de l'environnement de contrôle général du Centre. Nous remercions le Centre du temps qu'il nous a consacré et exprimons notre reconnaissance à la Direction du Centre et au personnel pour l'excellente coopération dont nous avons bénéficié tout au long de l'audit.

Rapport détaillé sur les résultats de l'audit

19. Conformément aux Normes internationales d'audit et au Règlement financier du Centre, nous faisons rapport aux responsables de la gouvernance de l'organisation dont les états financiers sont audités. Nous signalons, en particulier, les changements importants apportés aux méthodes comptables, aux estimations comptables et aux informations à fournir dans les états financiers, ainsi que les autres questions qui, selon notre jugement, sont importantes pour assurer la surveillance du processus d'information financière. Nous avons préparé un rapport détaillé à l'intention de la Direction du Centre. Nous exposons ci-après les questions importantes relevées au cours de notre audit, ainsi que des pistes de solution pour les régler.

20. Nous sommes tenus de discuter avec le Conseil de nos vues sur les aspects qualitatifs importants des pratiques comptables du Centre, y compris du caractère approprié des méthodes comptables, du caractère raisonnable des estimations comptables et des jugements importants, ainsi que du caractère adéquat des informations fournies dans les états financiers.

21. Les observations et points de vue que nous formulons dans le présent rapport ne touchent que les états financiers dans leur ensemble et ne doivent pas être considérés comme une opinion sur un poste ou une estimation comptable en particulier. Nous vous communiquons notre avis afin de favoriser un dialogue franc sur ces questions.

Méthodes comptables

22. La préparation d'états financiers exige de choisir des méthodes comptables et de les appliquer de la même manière d'un exercice à l'autre. Le choix de méthodes comptables adaptées à la situation particulière du Centre et aux besoins des utilisateurs de ses états financiers requiert l'exercice du jugement professionnel.

23. Nous avons examiné les méthodes comptables retenues et constaté que les états financiers du Centre, dans tous leurs aspects significatifs, étaient conformes aux normes IPSAS.

24. Comme dans le passé, nous continuons d'exhorter le Centre à contrôler les processus comptables concernant le terrain et les bâtiments à partir desquels il mène ses opérations et concernant les avantages sociaux futurs acquis par les employés.

Terrain et bâtiments

25. Nous avons conclu en 2013 que la comptabilité associée au terrain et aux bâtiments utilisés par le Centre dans le cadre de ses opérations et fournis par la Ville de Turin pour une valeur symbolique était conforme aux normes IPSAS. Toutefois, ces normes proposent diverses options afin de mieux refléter le coût réel d'un tel service. Nous encourageons la direction à continuer de suivre les discussions menées au sein du système des Nations Unies eu égard à la reconnaissance de la valeur symbolique de ce service car nous estimons que l'inclusion de ce coût dans les états financiers du Centre rendrait l'information financière plus transparente.

Comptabilisation des avantages futurs du personnel

26. La part à long terme du passif lié aux avantages futurs, dans le cas des congés accumulés et des indemnités et frais de voyage de rapatriement, n'est pas escomptée par le Centre, comme l'exigerait la norme IPSAS 25. Le Centre en a évalué l'incidence et conclu qu'elle n'était pas significative. Nous encourageons le Centre à continuer de superviser l'incidence de cette pratique qui pourrait prendre de l'importance à l'avenir et la correction requise se répercuterait alors sur l'excédent du Centre.

Informations fournies par voie de notes aux états financiers

27. Les états financiers du Centre peuvent fournir une mine d'informations financières. La présentation d'information financière dans le secteur public a vocation à fournir, au sujet de l'entité concernée, des informations utiles aux utilisateurs des états financiers dans une perspective de prise de décision et de reddition de comptes. Pour que les utilisateurs comprennent l'information et soient en mesure d'en identifier les éléments significatifs, il est important pour le Centre de prendre du recul et d'évaluer si les renseignements qu'il communique sont clairs et aisément compréhensibles.
28. Dans le cadre de son évaluation, le Centre a préparé des états financiers pro forma à la fin de l'été 2015. Nous avons examiné le document et suggéré des pistes en vue d'améliorer et simplifier le mode de présentation des informations. Nous avons été heureux de constater qu'en 2015 la direction avait mis en œuvre la plupart des suggestions proposées en 2014. Nous avons passé en revue les informations et les notes fournies dans les états financiers que nous avons jugées appropriées, complètes et conformes aux normes IPSAS. Nous encourageons le Centre à poursuivre sa révision de la présentation des états financiers et à envisager l'établissement d'un tableau documentant clairement le flux de produits différés entre l'état de la situation financière et l'état de la performance financière, étant donné que ce poste représente une part

significative des activités du Centre. La Direction s'est engagée à mettre en œuvre ce changement en 2016.

Domaines d'activité présentant des risques significatifs

29. Dans notre Plan d'audit annuel remis au Conseil au mois d'octobre 2015, nous avons identifié trois secteurs opérationnels à risque présentant des implications significatives en matière d'audit: le financement, les estimations de la Direction et les transactions non comptabilisées dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Financement

30. Au moment de préparer notre plan d'audit, nous avons identifié certains problèmes de financement en tant que risques en raison de la conjoncture économique que connaissent de nombreux pays. Ces problèmes auraient pu engendrer le non-respect du Règlement financier du Centre si ce dernier n'avait pas été à même de mener certaines activités, de respecter son budget ou d'atteindre pleinement ses objectifs. Nous avons vérifié si un dispositif de contrôle suffisant était en place afin d'atténuer le risque de non-respect et nous avons établi que les transactions examinées étaient conformes aux autorisations législatives du Centre.

Estimations de la Direction

31. Pour dresser les états financiers, il est indispensable de recourir à des estimations comptables. Certaines estimations sont particulièrement délicates en raison de leur importance pour les états financiers et de la possibilité que des événements futurs puissent différer considérablement de ce à quoi s'attend la Direction. Notre plan d'audit a identifié les provisions pour créances douteuses, les passifs éventuels et les durées de vie utiles des immobilisations corporelles comme étant potentiellement les estimations les plus importantes.

32. Au moment d'établir la provision pour créances douteuses, la Direction examine les sommes à recevoir afin de déterminer quels montants sont susceptibles d'être recouverts. Le Comité des finances reçoit des rapports financiers trimestriels afin de vérifier l'état des créances échues. Une provision pour créances douteuses est établie pour chaque créance résiduelle. Nous avons examiné le caractère raisonnable des estimations au travers d'échanges avec la direction et nous avons passé en revue les principales hypothèses sur la base desquelles a été établie la provision pour créances douteuses. Nous avons également vérifié la précision et l'exhaustivité des données utilisées pour formuler ces hypothèses. À l'appui de nos travaux, nous avons conclu au caractère raisonnable des estimations sur lesquelles s'appuie la provision pour créances douteuses.

33. Des passifs éventuels sont comptabilisés quand le Centre estime avoir une obligation légale présente ou potentielle, découlant d'événements passés, qu'il est probable

d'éteindre et dont le montant peut être estimé de manière fiable. En présence d'un passif éventuel incertain mais qui peut être mesuré, ou en présence d'une obligation présente pouvant être estimée de manière fiable, les notes aux états financiers en font mention. Nous avons examiné le caractère raisonnable des hypothèses posées par la Direction en déterminant la probabilité et le montant des passifs éventuels. Nous avons également obtenu l'évaluation du conseiller juridique du Centre concernant tous les passifs à venir. En procédant ainsi, et au travers de nos échanges avec la Direction, nous avons déterminé que l'évaluation des passifs éventuels par la direction était raisonnable.

34. Concernant les durées de vie utiles des immobilisations corporelles, l'état de chaque actif est vérifié tous les deux ans par l'équipe administrative et la personne responsable de chaque actif. Notre analyse des estimations et des informations correspondantes dans les états financiers nous a permis de conclure au caractère raisonnable de ces estimations.
35. Nous ne pensons pas qu'il existe un risque élevé d'anomalies significatives dans ces estimations et aucun élément n'indique un parti pris possible de la direction. Les hypothèses importantes qui ont été utilisées sont raisonnables. La direction n'a pas modifié de façon significative les estimations comptables essentielles ou les processus liés à ces dernières au cours de l'exercice visé par l'audit.

Transactions non comptabilisées dans l'exercice auquel elles se rapportent

36. Dans le passé, nous avons constaté des problèmes liés à l'arrêté des opérations financières. Certaines recettes et dépenses n'ont pas été comptabilisées dans l'exercice auquel elles se rapportent car les instructions dispensées par les services financiers en fin d'exercice ont été mal comprises. Nous avons passé en revue les notes tirées de l'exposé du trésorier au sujet des processus de fin d'exercice ainsi que la circulaire correspondante; notre examen du calcul des charges n'a pas permis de constater d'anomalies significatives pour les transactions examinées.

Évolution récente des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et des Normes internationales d'audit (IAS)

Normes de comptabilité et d'audit

37. En annexe du présent rapport, nous proposons une synthèse des projets achevés et en cours de réalisation au sujet des normes comptables qui pourraient exercer un impact sur le Centre au cours des années à venir.

Normes d'audit et autres normes professionnelles

38. En outre, comme nous l'avons rapporté l'an dernier, nous souhaiterions mettre en exergue les normes d'audit sur le rapport d'audit du Conseil des normes internationales

d'audit et d'assurance (IAASB) révisées en 2015 qui prendront effet pour l'exercice financier du Centre se clôturant au 31 décembre 2016.

39. Les objectifs de ces nouvelles normes sont les suivants:

- améliorer la communication entre les auditeurs et les responsables de la gouvernance;
- accroître la confiance dans les rapports d'audit et les états financiers; et
- procurer davantage de transparence, améliorer la qualité de l'audit et accroître l'utilité de l'information.

40. Les changements apportés au rapport de l'auditeur indépendant sont notamment:

- les « commentaires de l'auditeur », à savoir l'ajout, dans le rapport de l'auditeur, d'informations visant à faire ressortir des questions qui, selon le jugement de l'auditeur, sont susceptibles d'être très importantes pour la compréhension par les utilisateurs des états financiers audités ou de l'audit; et
- la mise en évidence de l'opinion de l'auditeur et des autres informations propres à l'entité qui sont contenues dans le rapport de l'auditeur.

Autres questions

41. Nous avons indiqué dans notre plan d'audit que nous projetions de réviser les processus et procédures appliqués par le Centre international de formation pour gérer les différents types de congés proposés au personnel. Nos observations sont présentées ci-dessous.

Gestion des congés

42. La gestion des congés du personnel peut se révéler coûteuse pour toute organisation.

Les congés peuvent également exercer une incidence négative sur la qualité des services assurés par le Centre. Pour en assurer une gestion efficace, des politiques doivent être appliquées de façon constante afin de couvrir toutes les formes d'absence.

43. Il existe quatre grandes catégories de congés mentionnées dans le *Règlement financier* du Centre. Nous avons examiné et mené des investigations concernant le congé de maladie (régé par l'article 9.6 du Statut du personnel du Centre), le congé parental (article 9.7), le congé annuel (article 6.4) et le congé compensatoire (compensation des heures supplémentaires, article 6.2) entre 2013 et 2015.

Les congés de toute forme sont régis par le Statut du personnel et les circulaires correspondantes








44. Le congé de maladie et le congé parental sont les plus courants et les plus simples à gérer. Le congé de maladie peut être utilisé par tous les membres du personnel du Centre pour cause de maladie ou pour d'autres problèmes médicaux. Le congé parental inclut le congé de maternité pour les femmes et le congé de paternité pour les hommes, devenus parents depuis peu. Nous avons noté qu'une documentation appropriée et toutes les approbations nécessaires étaient fournies pour chacun de nos quatre échantillons, conformément au Statut du personnel et aux circulaires correspondantes.
45. Le congé annuel renvoie aux périodes de congé au cours desquelles le salarié est payé et dont bénéficie tout fonctionnaire du Centre. D'après nos investigations, le congé annuel a été dûment approuvé par le responsable en chef ou par un représentant autorisé.
46. Le congé compensatoire est proposé à titre de compensation des heures supplémentaires. Ainsi que le stipule le Statut du personnel, ce congé compensatoire est offert aux fonctionnaires de la catégorie des services généraux; toutefois, les Services des ressources humaines (HRS) ont émis des circulaires indiquant les circonstances exceptionnelles dans lesquelles ce congé peut être accordé au personnel de la catégorie des services organiques. À l'instar du congé de maladie et du congé parental, une documentation appropriée et toutes les approbations nécessaires étaient fournies pour chacun de nos échantillons, conformément au Statut du personnel et aux circulaires correspondantes.

Conclusion

47. Le Centre dispose d'une documentation et de processus appropriés afin d'appuyer les prestations de congés et garantir leur conformité vis-à-vis du Statut du personnel.

Progrès réalisés à l'égard des recommandations des exercices antérieurs

48. Nous avons examiné l'état d'avancement des recommandations que nous avons adressées directement à la Direction dans le rapport de l'année passée soumis au Conseil et nous sommes satisfaits des progrès accomplis.
49. Le tableau ci-dessous présente les progrès réalisés pour chaque recommandation.

Recommandations	Progrès
50. Le Centre doit veiller à ce que toute la documentation associée au processus de recrutement soit conservée dans des conditions identiques en termes d'étendue et de détail. Cela permettra d'assurer une totale transparence du processus suivi et des résultats qui en découlent.	
51. Le Centre devrait intégrer à son catalogue de services la contribution aux objectifs liés aux TI et aux objectifs du Centre afin de garantir l'adéquation permanente entre les services et les résultats visés par le Centre.	
52. Conformément à la recommandation déjà adressée à l'Organisation internationale du Travail (OIT) en 2013, nous recommandons à présent que le Centre adopte une pratique exemplaire similaire consistant publier dans son rapport financier une déclaration de responsabilité de la direction signée par les responsables de la gouvernance. Le Centre pourrait tirer parti des travaux de l'OIT sur cette question. Cette déclaration contribuera à clarifier les rôles et responsabilités de la direction à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers et des notes y afférentes.	
53. Le Centre devrait surveiller et examiner les développements proposés visant la présentation d'information financière dans le secteur public en vue de déterminer si des informations financières et non financières supplémentaires permettraient aux utilisateurs de ses états financiers de mieux comprendre les résultats financiers du Centre et l'aider à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance.	
Nombre de recommandations	Recommandations mises en œuvre intégralement
4	3
<p>Légende:</p> <ul style="list-style-type: none">  Mise en œuvre complète: recommandation mise en œuvre de façon satisfaisante. Présentation d'un plan ou d'un nouveau processus à cet effet et résultats prévus atteints.  Mise en œuvre en cours: plans établis en bonne et due forme en vue de changements au sein de l'organisation, assortis de ressources appropriées et d'un calendrier raisonnable. La mise en œuvre a permis d'atteindre en partie les résultats attendus.  Pas de progrès accomplis. 	

Conclusion

54. Nous sommes satisfaits des résultats de l'audit des états financiers 2015 de même que de l'évolution et du développement de la présentation d'information financière au Centre international de formation durant notre mandat.

Évaluation rétrospective de notre mandat

55. Nous agissons en qualité d'auditeur externe pour le Centre international de formation depuis 2008. Ces huit dernières années, nous avons mis l'accent sur plusieurs aspects centraux tels que la conversion des normes comptables, la gouvernance financière, la gestion des risques et la planification de la relève. Tout au long de notre mandat, la Direction et le personnel du Centre ont travaillé avec diligence pour améliorer chacun de ces aspects au niveau du Centre.

Conversion des normes comptables

56. Les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) sont un ensemble de normes de comptabilité et d'information financière émanant du Conseil des normes comptables internationales du secteur public. En juin 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé l'adoption des normes IPSAS devenues la nouvelle référence en matière de normes comptables pour le système des Nations Unies, se substituant ainsi aux Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS).

Principales différences entre normes UNSAS et IPSAS

57. Les principales implications des normes IPSAS en matière de comptabilité sont les suivantes:

- transactions comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice lorsque les biens ou les services sont reçus, plutôt que selon la méthode de la comptabilité de caisse;
- comptabilisation des dépenses sur la base des biens ou des services reçus (principe de la comptabilisation à la livraison/prestation);
- comptabilisation et amortissement de toutes les immobilisations (biens et matériel);
- comptabilisation du passif lié aux avantages du personnel à l'instar des congés accumulés et des indemnités et frais de voyage de rapatriement;
- comptabilisation des contributions volontaires à recevoir.

Défis

58. Le Centre a commencé à adopter les normes IPSAS de façon partielle en 2010 avant de s'y conformer pleinement en 2012. La conversion a constitué un changement fondamental des cadres comptables et exigé du personnel des Services financiers du Centre un travail assidu afin de mener à bien cette tâche ardue et chronophage. Avec l'aide d'un consultant externe, le personnel des Services financiers a élaboré un plan en vue de l'adoption des normes IPSAS, suivi une formation et préparé des documents de position présentant les répercussions de ces normes ainsi que la manière dont elles allaient être intégrées aux états financiers du Centre.
59. L'un des défis posés par les normes IPSAS eu égard à la présentation de l'information financière résidait dans la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels. Le Centre prépare son budget sur une base de comptabilité de caisse modifiée alors que les normes IPSAS exigent la préparation des états financiers selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Dès lors, pour assurer une comparaison valable, le Centre a dû préparer une nouvelle note accompagnant les états financiers qui expliquait et rapprochait le budget par rapport aux états financiers.

Avantages

60. Les normes IPSAS permettent une transparence, une comparabilité et une fiabilité accrues de la présentation de l'information financière au sein du système des Nations Unies. Elles ont également permis d'améliorer la divulgation de l'information financière, à travers une transparence accrue et des renseignements de meilleure qualité et plus complets pour les utilisateurs des états financiers (par ex., en présentant plus clairement la durée de vie utile résiduelle des immobilisations corporelles, le passif futur concernant le personnel, les produits provenant des contrats et les dépenses d'exploitation).

Perspectives d'avenir

61. Au fil des ans, nous nous sommes entretenus à diverses reprises avec la direction du Centre sur la question de la comptabilisation du terrain du Centre dans les états financiers, que la Ville de Turin met à disposition pour une valeur symbolique. Nous continuons d'encourager le Centre à suivre les discussions au sein du système des Nations Unies concernant le traitement comptable de ce type de service en nature étant donnée l'incohérence du traitement comptable appliqué par les différentes agences. Nous pensons que l'inclusion d'un tel coût dans les états financiers du Centre accentuerait la transparence de l'information financière.
62. Nous encourageons par ailleurs le Centre à simplifier le rapprochement entre le budget et l'état de la performance financière, ainsi que la présentation de la note correspondante. Le Centre devrait également envisager d'intégrer les opérations dans tous leurs aspects, et pas uniquement les activités au titre de certains fonds en particulier. Le lecteur pourrait ainsi disposer d'un tableau concis et clair de la correspondance entre les résultats apparaissant dans l'état de la performance

financière, établi selon la méthode de comptabilité d'exercice, et le budget, établi sur une base de comptabilité de caisse modifiée.

63. Le processus de conversion à partir des normes UNSAS s'est révélé particulièrement long et a exigé un apprentissage et une collaboration dévoués à tous les niveaux du Centre. Étant donné que le Centre se conforme à présent aux normes IPSAS depuis quatre ans, il doit continuer à démontrer ce même dévouement et s'engager à superviser les nouvelles normes et à communiquer activement avec l'Organisation internationale du Travail et les autres agences des Nations Unies. Cette attitude permettra d'assurer l'adoption et l'harmonisation opportunes des normes dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Gouvernance financière

64. Après examen de la conversion des normes comptables vers les normes IPSAS, notre attention s'est portée sur la gouvernance financière. Une bonne gouvernance financière permet de renforcer la confiance des utilisateurs des états financiers vis-à-vis de la gestion, par le Centre, de ses ressources financières.

Déclaration de responsabilité de la Direction

65. L'inclusion d'une déclaration de responsabilité de la Direction constitue une pratique exemplaire commune qui souligne la gestion des états financiers par la Direction. Cette pratique exemplaire indique en général que les états financiers sont conformes aux normes IPSAS, mais aussi au *Règlement financier* du Centre. Elle indique par ailleurs que la Direction a mis au point et applique des systèmes, des contrôles et des pratiques du domaine de la gestion et des finances visant à fournir l'assurance raisonnable que

- les informations financières présentées pour l'exercice donné sont fiables,
- les actifs du Centre sont convenablement protégés et contrôlés, et
- les transactions ont été réalisées conformément aux règlements applicables.

66. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, le Centre a ajouté une information supplémentaire dans l'esprit d'une déclaration de responsabilité de la Direction. Nous nous félicitons de cet ajout et prions instamment le Centre de poursuivre ses efforts visant à améliorer l'information communiquée dans le but de rassurer encore davantage les utilisateurs des états financiers au sujet des éléments contenus dans ces derniers.

Examen opportun des états financiers par le Conseil

67. Pour assurer un contrôle valable des finances du Centre, le Conseil doit être en mesure d'examiner les états financiers en temps opportun. Dans le passé, l'examen de l'exercice clos au 31 décembre avait lieu au mois d'octobre de l'année suivante. Ce mode opératoire ne permettait pas d'assurer un contrôle opportun ni de fournir des retours

pertinents au sujet des informations financières concernées puisque la préparation du budget d'un nouvel exercice était en cours au moment où les résultats financiers d'un exercice antérieur étaient approuvés.

68. Lorsque les résultats du Centre ont commencé à être consolidés avec ceux de l'OIT, la Direction du Centre a avancé la préparation des états financiers de juillet à février. Il est alors devenu prioritaire d'assurer un examen plus opportun par le Conseil. Concernant les états financiers 2013, l'examen et l'approbation du Conseil ont été sollicités en mai au cours des réunions de la Conférence à Genève. Toutefois, les membres du Conseil ont estimé ne pas disposer de suffisamment de temps pour réviser les états financiers étant donné que l'approbation avait eu lieu au même moment que la Conférence Internationale du Travail.
69. Concernant les états financiers 2014, un processus d'approbation révisé a été adopté. Les états financiers et le rapport de l'auditeur externe ont été présentés par vidéoconférence aux membres du Conseil à la mi-mai 2015. Les états financiers ont été transmis aux membres quatre semaines avant la vidéoconférence pour permettre des consultations entre les membres et entre les groupes, et les membres ont pu poser des questions à la Direction.
70. Cette procédure a permis un examen plus détaillé et opportun des états financiers, laissant ainsi au Conseil la possibilité d'effectuer un contrôle adéquat et de contester l'action de la Direction, de même que de renforcer son contrôle.

Perspectives d'avenir

71. Nous encourageons le Centre à envisager de prendre des mesures en faveur de la certification des contrôles internes, comme l'ont fait certaines agences des Nations Unies et, plus important encore, à s'aligner sur les plans à venir de l'Organisation internationale du Travail. La démarche permettra d'appuyer l'apprentissage organisationnel, d'améliorer la reddition de comptes et de renforcer la crédibilité de l'information utilisée à des fins décisionnelles et de gestion du Centre.

Gestion des risques

72. Il convient d'atténuer de nombreux risques susceptibles de se répercuter sur les opérations du Centre. En 2010, nous avons constaté que le Centre ne disposait d'aucun processus formel et cohérent de gestion des risques et de notification de ces derniers au Conseil. Le plan stratégique et les objectifs du Centre peuvent se voir modifiés sous l'influence d'événements imprévisibles. Il est important pour la Direction d'anticiper ces risques et d'élaborer des plans visant à les atténuer, de façon à pouvoir mener à bien les stratégies du Centre.
73. Le Centre a progressé en la matière au fil des ans en identifiant les domaines à risque et en mettant des procédures en place. Le Centre dispose à présent d'un Comité de

gestion des risques qui se réunit plusieurs fois par an, d'un registre officiel répertoriant les risques d'entreprise et d'un plan de continuité des activités destiné à atténuer les incertitudes.

74. Nous avons notamment constaté, en 2014, l'élaboration d'un plan de continuité des activités informatiques par les Services des technologies de l'information et de la communication. Ce plan fait partie intégrante du plan global de continuité des activités et de reprise d'activité après sinistre élaboré par le Centre afin d'assurer la capacité de réponse adaptée des fonctions critiques en cas d'événements perturbateurs.

Perspectives d'avenir

75. Nous encourageons le Centre à poursuivre son effort de surveillance des risques de manière à rester en mesure de s'adapter à un environnement en mutation.

Planification de la relève

76. Il est essentiel de garantir une continuité de l'administration pour assurer le bon déroulement des opérations du Centre. Durant notre mandat, nous avons noté que des processus et procédures appropriés étaient en place pour assurer le recrutement en temps opportun des candidats à des postes à responsabilités et ainsi atténuer le risque d'interruption de services susceptible de nuire au Centre. La Direction doit continuer de suivre cette approche proactive en matière de planification de la relève.

Conclusion

77. Le Centre a réalisé d'importants progrès au fil des ans. Bien que de nouveaux défis, de plus en plus nombreux, se profilent à l'horizon, notamment une pression accrue sur sa base de financement, le Centre est, selon nous, mieux armé à présent pour les surmonter.

78. Nous adressons nos remerciements au personnel du Centre, en particulier au personnel des Services financiers, impliqué directement ou indirectement dans l'audit. La préparation et la conduite d'un audit demandent beaucoup de travail et d'efforts et nous sommes reconnaissants de l'aide et de la coopération dont nous avons bénéficié au fil des ans.

Annexe - Évolution récente des Normes comptables internationales pour le secteur public et des Normes internationales d'audit

Ci-dessous, nous proposons une synthèse des projets achevés ou en cours de réalisation au sujet des normes comptables qui pourraient exercer un impact sur le Centre international de formation au cours des années à venir.

1. Le Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSASB) a conduit un projet sur les principes de présentation de l'information sur la prestation de services dans le rapport contenant les états financiers, incluant la réalisation des indicateurs de performance et les ressources utilisées. La ligne directrice recommandée RPG 3 Reporting service performance information a été publiée en 2015 mais n'apparaît pas encore dans le Manuel 2015 sur les normes IPSAS.
2. L'IPSASB a mené à bien son projet concernant la discussion et l'analyse des états financiers. La Ligne directrice recommandée RPG-2 Financial Statement Discussions and Analysis a été publiée en 2015. Elle requiert l'inclusion, dans le cadre du processus de discussion et d'analyse des états financiers, d'un aperçu de l'environnement au sein duquel évolue l'entité et des risques face auxquels elle opère; des renseignements sur les objectifs et les stratégies de l'entité afin de permettre aux utilisateurs de comprendre les priorités de l'entité et dans quelle mesure les états financiers en sont affectés; d'une analyse des états financiers de l'entité pour l'exercice considéré, notamment une description des événements importants, des tendances, des conditions et des facteurs qui ont une incidence sur les états financiers afin de permettre aux utilisateurs de mieux comprendre les états financier.
3. L'IPSASB a achevé son projet portant sur l'information relative à la viabilité financière à long terme d'une entité publique et il a publié la Ligne directrice recommandée correspondante. La Ligne directrice recommandée RPG 1 Reporting on Long-Term Sustainability of an Entity's Finances préconise à titre de bonne pratique la présentation d'informations supplémentaires dans les états financiers, notamment des prévisions à plus long terme des entrées et des sorties de ressources ainsi que des exposés explicatifs sur les principaux risques auxquels sont exposés les gouvernements et autres entités du secteur public. Ces informations permettent aux utilisateurs de déterminer si les politiques en vigueur sont viables et complètent ainsi les états financiers pour atteindre les objectifs de l'information financière, c'est-à-dire favoriser la reddition de comptes et la prise de décisions.
4. L'IPSASB compte trois projets au stade du développement actif qui devraient exercer un impact sur le Centre.
 - (a) Le premier projet constitue une mise à jour des exigences comptables eu égard aux instruments financiers. Les questions susceptibles d'affecter le Centre incluent la

classification des actifs financiers et une mise à jour des exigences en matière de comptabilité de couverture.

- (b) Le second projet concerne les avantages du personnel et propose de supprimer les différentes options de présentation des gains et pertes actuariels, en ajoutant des composantes de coût des prestations définies et en proposant une présentation plus claire pour certains éléments.
- (c) Le troisième projet vise à mettre au point de nouvelles exigences et une nouvelle orientation en matière de recettes, qui remplaceront les normes actuelles régissant les produits des opérations avec contrepartie directe et les produits des opérations sans contrepartie directe. Le Centre devrait superviser les développements à venir dans ces différents domaines.